

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER (MEER)



Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA)

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DE LA BAIE DU
BANCO (4^{ème} PONT) ET DES ROUTES D'ACCES

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)



RAPPORT D'EIES ACTUALISE

JUILLET 2020

PARTICIPATION DU PUBLIC

2 PARTICIPATION DU PUBLIC

Le processus d'information et de consultation du public obéit à une démarche méthodique qui se décline comme suit :

- (i) présenter le Projet, ses composantes (objectifs, activités envisagées, zones d'intervention, etc.) et ses impacts ;
- (ii) recueillir les points de vue, les préoccupations et les suggestions émises au cours des différentes séances de consultation du public.

Dans le cadre du présent Projet, les séances de consultation du public ont eu pour cibles les entités ci-après :

- les acteurs principalement interpellés par la mise en œuvre des activités du Projet ;
- les élus locaux au niveau des Communes de Yopougon, Attécoubé et Adjamé (Maires, Conseillers municipaux, Directeurs technique, etc.) ;
- les organisations locales (Chefs de villages et de terre, Notables, Chefs de Quartier, etc.);
- les personnes susceptibles d'être affectées par le projet.

7.1 Procédures et modalités

La participation du public se situe dans le cadre réglementaire du Décret n°96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, en ses articles 11 et 16 et le cadre politique de la Banque Africaine de Développement.

Elle comprend quatre étapes : la réunion d'information des Autorités préfectorales, municipales et coutumières, la séance d'information, la réunion de consultation des femmes et de consultation du public et l'enquête publique.

7.2 Réunions d'information des autorités coutumières

Ce sont des séances de travail organisées par EGIS International dans les localités concernées par le Projet et, au cours desquelles il discute avec les autorités coutumières locales et les responsables des quartiers ou de communautés et d'équipements, de la consistance du projet, des parties à impliquer au processus de consultation du public et à la réalisation des enquêtes sur le terrain.

La réalisation d'un projet, comprend outre sa dimension technique, une dimension sociale. De ce fait, il fait l'objet d'une demande dans le domaine de l'environnement et du développement durable qui ne peut être conçu et traité qu'avec tous les partenaires.

Dans le cadre de ce Projet, le processus de concertation a été engagé dès les phases amont de l'élaboration des études avec les partenaires locaux et, en premier lieu, avec les élus et les populations. Cette concertation a été menée avec un triple souci de clarté, de transparence et de rigueur.

7.3 Réunions d'information des riverains

Le 20/04/2016, le Bureau d'étude EGIS International en compagnie des Représentants du Maire d'Attécoubé et Yopougon, on fait une tournée d'informations et de sensibilisations dans les quartiers concernés par le Projet. La mairie de Yopougon a réuni dans ces locaux les riverains pour une réunion d'information sur le projet de Construction du 4ème pont et des routes d'accès.

Cette réunion a permis à la mairie et au consultant de donner des informations pertinentes sur la réalisation du projet. Ce sont principalement :

- L'emprise du projet qui est de 120 mètres à Yopougon et 80 mètres d'Attécoubé et Adjamé ;
- L'identification et le recensement des personnes et des biens situés dans l'emprise du projet ;

- Les dispositions à prendre pour libérer cette emprise.

Les populations ont souhaité l'organisation de plusieurs autres rencontres pour échanger beaucoup plus amplement sur les conditions de la libération des emprises et la prise en compte de leurs préoccupations.

Planche de Photos 1: Vues des participants à la séance d'information des riverains



Source : EGIS 2016

7.4 Réunions d'informations et de lancement de l'étude

Le consultant a effectué des rencontres d'informations et de lancement de l'étude avec les autorités administratives et Municipale, ainsi que les populations riveraines de la zone d'implantation du Projet.

7.4.1 Communes d'Attécoubé et Adjamé

Le Mardi 05 Avril 2016, s'est tenue dans les communes d'Attécoubé et de Yopougon, une séance de travail entre EGIS International et les Autorités Municipales.

Cette rencontre avait pour objectif majeur d'informer les autorités Municipales de la commune de Yopougon sur la consistance du projet, des activités à mener par l'équipe d'EGIS International, et préparer avec elles la réunion d'information des populations riveraines ainsi que la de consultation publique.

A l'issue de la rencontre, le consultant a organisé une réunion d'information et d'échanges avec les Populations, présidé par l'adjoint au Maire, pour la Commune ; et par le Maire d'Attécoubé en ce qui concerne la commune d'Attécoubé.

Ces rencontres ont permis à EGIS de procéder au lancement des études et indiquer aux Populations riveraines le programme des enquêtes de son équipe dans les communes ; notamment l'étude socio-économique auprès des chefs de ménages et des gérants d'activités commerciales et artisanales, ainsi que l'expertise immobilière des bâtis situés dans l'emprise du projet.

7.4.2 8.4.2 Commune de Yopougon

Le Mercredi 06 Avril 2016, de neuf heures trente minutes à onze heures (09h11mn à 11h00mn), dans la grande salle de Mariage, s'est tenue la réunion d'information des populations, en présence du chef de Cabinet du Maire.

Cette rencontre a permis d'apprécier l'adhésion et les craintes manifestées par communautés présent par rapport au Projet.

Le tableau ci-après fait la synthèse des rencontres de démarrage de l'étude organisées par le bureau d'étude EGIS International

7.5 Réunions d'information des autorités préfectorales, municipales et coutumières

Ce sont des séances de travail organisées par EGIS International dans les communes concernées par le Projet et, au cours desquelles il discute avec les autorités coutumières locales et les responsables des quartiers ou de communautés et d'équipements, de la consistance du projet, des parties à impliquer au processus de consultation du public et à la réalisation des enquêtes sur le terrain.

Dans le cadre de ce Projet, le processus de concertation a été engagé dès les phases amont de l'élaboration des études avec les partenaires locaux et, en premier lieu, avec les élus et les populations. Cette concertation a été menée avec un triple souci de clarté, de transparence et de rigueur.

Dans le cadre de la présente étude, le consultant a rencontré les personnalités suivantes :

- Réunion de cadrage avec les autorités municipales (05/04/2016)
- Réunion de lancement de l'étude dans les communes de Yopougon et Attécoubé (05/04/2016) ;
- Réunion d'information et de lancement de l'étude dans la commune d'Adjamé (05/04/2016) ;
- Tournée de sensibilisation avec la Mairie d'Attécoubé dans les quartiers Boribana, Fromager, Jean Paul II en Haut (20/04/2016) ;
- Chef du village d'Adjamé village et notables (12/04/2016) et (27/04/2016);
- Chef du village d'Abidjan Santé et notables (27/04/2016)
- Chef du quartier Boribana et bureau (26/04/2016) ;
- Chef du quartier Santé 3 ou Mossikro et bureau (20/04/2016) et (27/04/2016) ;
- Chef du quartier Fromager et bureau (20/04/2016) et (27/04/2016) ;
- Chef du quartier Jean Paul II en Haut et bureau (27/04/2016) ;
- Chef du quartier Nouveau quartier Annexe et bureau (29/04/2016) ;
- Chef du quartier Doukouré et bureau (26/04/2016) ;
- Chef des quartiers Yaosséhi et Mamie Faitai et bureau (27/04/2016).

Planche de Photos 2: Vues des rencontres d'information d'Attécoubé et Yopougon



Source : EGIS 2016

7.6 Séances d'information et de consultation du public

La séance d'information et de consultation du public est une réunion au cours de laquelle les partenaires au projet échangent afin d'obtenir l'adhésion de tous. Une stratégie commune sera définie pour la mise en œuvre du projet, dans le souci de protéger l'environnement naturel et humain.

Selon la procédure en vigueur, cette réunion est organisée par le Maître d'Ouvrage assisté du Consultant en charge de la réalisation de l'EIES, sous la présidence de la plus haute autorité préfectorale de la circonscription abritant le projet, en présence des élus et des populations.

Dans le cadre de cette étude, des séances d'information et de consultations du public ont été réalisées dans chacune des communes concernées par le projet. Les résultats de ces séances sont présentés dans le présent rapport d'EIES.

7.6.1 Organisation pratique

Dans un premier temps, des séances de travail ont été organisées avec les Municipalités de Yopougon, Attécoubé et Adjamé en vue de porter à leur connaissance le projet, les objectifs de la consultation des acteurs et l'implication des Mairies dans le processus de l'EIES. Ensuite, les questions de logistiques et le plan de communication liés à l'organisation des séances d'information et de consultations du public ont été abordées et adoptées.

Au total, quatre (03) séances d'information et de consultation du public, en raison d'une séance par commune, ont été organisées respectivement à Adjamé (27/04/2016 de 9h à 12h30), Attécoubé et Yopougon (28/04/2016 de 14 h 45 à 17h).

Elles étaient placées respectivement sous la présidence, du 2^{er} Adjoint au Maire pour la Commune d'Adjamé, du premier Adjoint au Maire en ce qui concerne la commune d'Attécoubé et du Directeur des Services Techniques pour la commune de Yopougon.

Ces séances d'échange entre les populations et les gestionnaires du Projet ont vu la participation de 2 500 personnes dont 500 femmes, représentant les différents groupes sociaux et les personnes affectées. (Cf. listes des participants par localité en annexe).

Planche de Photos 3 : Vues de la séance d'information et de consultation du public au foyer de jeunes d'Attécoubé



Source : EGIS 2016

Planche de Photos 4 : Vues de la séance d'information et de consultation du public à Yopougon



Source : EGIS 2016

7.6.2 Résultats de l'information et de la consultation du public

Après les différentes présentations du projet par le représentant du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire et la présentation des impacts du projet par le Consultant, les préoccupations des populations et des autorités administratives locales et politiques, ont porté sur plusieurs points (Cf. comptes rendus des différentes séances en annexe) dont les plus importants sont présentés comme suit :

- l'implication des habitants des quartiers et villages concernés aux études et relevés de terrain;
- les procédures et modalités d'acquisition des différents sites ;
- la procédure d'indemnisation des personnes affectés (ou de compensations des biens impactés) ;;
- l'emploi de la main-d'œuvre locale lors des travaux ;
- l'exécution rapide du Projet pour améliorer les conditions et cadre de vie des populations bénéficiaires ;
- le bon suivi des activités du Projet avec l'implication des populations ;
- etc.

7.6.3 Recommandations

Au regard des préoccupations exprimées par les populations au cours des différentes séances d'information et de consultations du public, et ce conformément à la réglementation en vigueur en matière d'Etudes d'Impact Environnemental et Social, le Maître d'Ouvrage est invité à prendre les dispositions urgentes suivantes :

- prendre le décret portant Déclaration d'Utilité Publique des zones d'implantation et de réalisation du Projet ;
- appliquer selon les mesures en vigueur, la réinstallation et/ou la compensation des personnes affectées ;
- communiquer le calendrier d'exécution du Projet aux populations et à l'ensemble des autorités des localités concernées ;
- associer les populations, les autorités politiques, municipales et coutumières à toutes les phases d'exécution du Projet ;
- sélectionner des ONG afin d'apporter un appui social au Projet.

De façon particulière, il s'agira pour le Maître d'ouvrage de satisfaire aux attentes spécifiques formulées par les populations. En effet, certaines préoccupations des populations semblent tellement pertinentes telle-que les établissements scolaires et sanitaires présents dans l'emprise qu'il serait important de les prendre en compte dans le projet.

Enfin, le raccordement des sites de production au réseau d'eau potable est un impératif afin d'assurer la cohésion sociale dans la zone d'influence du projet.

7.7 Avis et suggestions sur le projet

Dans l'ensemble, les populations ont donné un avis favorable sur le projet. Selon elles, ce projet leur permettra de bénéficier de plusieurs avantages (fluidité routière), de développer leurs localités et de susciter des emplois pour les jeunes. Toutefois, certaines ont émis des réserves (Adjamé village et Abidjan Santé) quant à la réalisation du projet (destruction de biens, perte de terroirs et d'identité culturelle). Pour ce faire, chacune des localités traversées par le projet a relevé les doléances suivantes :

COMMUNE DE YOPOUGON :

Mamie Faitai

- Trouver un site de recasement pour les PAPs ;
- Indemniser financièrement les PAPs, pour leur permettre de reconstruire leur maison ;
- Dédommagement des populations avant le démarrage des travaux ;
- Ouvrir d'un fond d'aide à la création d'AGR, pour les femmes et les jeunes de Mamie Faitai ;

Yaosséhi

- Indemnisation financière des personnes affectées par le Projet ;
- Réinstallation des personnes affectées par avant le début des travaux ;
- Viabilisation du reste de la partie restante du quartier,
- Reconstruction des centres de santé (ASAPSU et Jean Eudes) avant le début des travaux ;
- Etc.

Doukouré

- recaser les personnes affectées par le projet sur un site définitif ;
- indemniser les personnes affectées par le projet ;
- intégrer les personnes affectées par le projet dans les opérations de logements sociaux en cours ;
- emploi des jeunes du quartier ;
- etc.

Nouveau quartier Annexe :

- recaser les Personnes affectées par le projet sur un terrain de 600 m² chacun ;
- un site de recasement identifié par les populations derrière la cité ADO ;
- lotissement du site identifié ;
- reconstruction des logements par les PAPs sur le site identifié ou aide financière pour la reconstruction par eux ;
- etc.

COMMUNE D'ATTECOUBE :

Abidjan Santé (village)

- verser au village une indemnisation forfaitaire de 2F /véhicule ;
- verser une indemnisation au démarrage du trafic;
- emploi des jeunes.

Fromager

- réduction de la voie pour limiter les dégâts ;
- indemnisation des personnes affectées par le projet ;
- emploi des jeunes ;
- construction d'une école Primaire ;
- Information et sensibilisation sur le processus et l'évolution du projet ;
- Etc.

Jean Paul II (en Haut)

- site de recasement viabilisé ;
- assainir et viabiliser tout le quartier restant ;
- emploi des jeunes ;
- construction d'école primaire, de foyer de jeunes et des aires de jeux ;
- Entretien des lampadaires.

Santé 3 /Deindé (Mossikro)

- indemniser les populations ;
- créer un site de recasement collectif des populations ;
- réinstaller les populations avant le démarrage du projet;
- payer une prime de dépaysement ;
- emploi des jeunes ;
- actualiser le coût de construction des maisons ;

Boribana

- trouver un site de recasement viabilisé pour les personnes affectées par le projet ;
- construire sur le site des équipements sociaux-éducatif, sanitaires et sécuritaires (hôpital, commissariat de police, école, etc.)
- donner de l'argent à chaque personne impacté pour reconstruire sa maison ;
- employer les jeunes de Boribana ;
- viabiliser le reste du quartier ;
- etc.

COMMUNE D'ADJAME :

Village d'Adjamé

- dévier le tracé du projet.

Aussi, plusieurs rencontres restreintes avec les autorités locales ont été réalisées, des entretiens individuels et collectifs ont été également faits auprès des populations pour les sensibiliser et les impliquer davantage dans le projet. Toujours dans l'optique d'informer les populations, plusieurs rencontres se sont déroulées en prélude des négociations avec les Personnes Affectées par le Projet (PAP's) pour présenter les catégories de PAP's et la procédure des négociations.

- Le 14 février 2018, deux séances de restitution du PAR se sont déroulées respectivement dans les locaux du foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé et dans la salle de mariage de la mairie de Yopougon ;
- Le 20 février 2018, une séance de restitution du PAR s'est déroulée dans la salle de mariage de la mairie d'Adjamé ;
- le 12 mars 2018, s'est tenu à la salle de conférence du foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé, une rencontre entre les personnes affectées par le projet représentées par les collectifs et l'équipe de Coordination du PTUA ;
- le 13 Avril 2018, s'est tenu à la salle de réunion de la cellule de Coordination du PTUA, une rencontre entre une délégation représentant la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé et l'équipe de Coordination du PTUA ;

INITIATIVE COMPLEMENTAIRES

3 INITIATIVES COMPLEMENTAIRES

Conformément au montage du PTUA, des initiatives complémentaires sont prévues à travers les composantes suivantes :

8.1 Initiative pour la gestion du trafic induit

L'insertion du trafic existant dans celui qui sera généré par le projet nécessitera l'élaboration d'un plan de circulation et la mise en place d'un système intelligent de gestion de trafic. Un bureau d'étude spécialisé sera recruté à cet effet avec l'appui du Ministère des Transports. Le budget à prévoir pour la réalisation de cette étude est de **10 millions F CFA**.

8.2 Mesures en faveur des femmes

Les principales activités génératrices de revenus sont :

- la transformation et la commercialisation de l'Attiéké ;
- le fumage et la commercialisation du poisson ;
- le fumage et la commercialisation de la viande de porc.

Le PTUA a identifié 3 000 femmes bénéficiaires pour le développement de ces activités et la construction de quatre (4) centres multifonctionnels pour les femmes et les jeunes.

Les activités des femmes nécessiteront l'acquisition de broyeuses de manioc, la fabrication de fours et l'aménagement d'aires de séchage et de commercialisation à répartir entre les Associations ou groupements d'Associations des villages et quartiers concernés par le projet dans les trois (3) communes que sont Yopougon, Attécoubé et Adjamé.

Le budget à prévoir à cet effet est de **67,5 millions F CFA**, réparti comme suit :

- 15 broyeuses de manioc à raison de 5 broyeuses par commune (2 millions l'unité), soit 30 millions F CFA ;
- 15 fumoirs de poisson à raison de 5 fumoirs par commune (1 million l'unité), soit 15 millions F CFA ;
- 15 fours de cuisson de la viande de porc à raison de 5 fours par commune (500 mille l'unité), soit 7,5 millions F CFA.
- Aménagement de 3 espaces intégrés de vente de l'Attiéké, du poisson et de la viande de porc dans les quartiers traversés par le projet, à raison d'un espace par localité, soit 15 millions F CFA.

8.3 Emploi des jeunes

Dans un souci d'équité et d'efficacité des mesures sociales du PTUA, il a été retenu dans l'optique d'apporter un appui à l'employabilité de dix (10) jeunes diplômés du secteur du BTP à travers la formation sur les chantiers du projet. Ces jeunes seront recrutés dans les différents quartiers traversés par le projet. Le coût de cette formation sera indexé sur la durée des travaux et le SMIG. Il est estimé à 500 mille F CFA par mois. Ce qui donnera **150 millions F CFA** sur les 30 mois que dureront les travaux.

8.4 Aménagements connexes

En tant que mesures d'accompagnement attachées à la politique sociale de la BAD, la construction de trois (3) marchés et l'aménagement de trois (3) aires de stationnement dans chacune des communes concernées par le projet ont été retenus. Le choix des sites sera laissé aux communes conformément à leur schéma directeur d'aménagement du territoire communal.

Le coût portera sur le génie civil et les VRD. Il sera de **90 millions F CFA** répartis comme suit :

- 60 millions pour les 3 marchés ;
- 30 millions pour les aires de stationnement.

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE
ET SOCIALE (PGES)**

4 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) décrit les principales dispositions indispensables à la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement. Il constitue ainsi l'objectif même de l'Evaluation Environnementale (EE) car, il met en rapport les éléments ci-après :

- les activités sources d'impacts du Projet ;
- les impacts potentiels générés ;
- les mesures de protection de l'environnement ;
- les acteurs responsables de l'exécution et du suivi de l'exécution de ces mesures ;
- le coût estimatif de mise en œuvre de ces mesures.

Aux utilisateurs, le PGES constitue un guide en quatre points clés permettant de :

- identifier les impacts potentiels résultant des activités du Projet et les mesures d'atténuation appropriées ;
- disposer d'un plan de responsabilisation des acteurs dans l'application et le suivi de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- effectuer la surveillance et le suivi environnemental des différentes activités du Projet.
- évaluer les coûts financiers de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet.

Pour une question d'efficacité, un PGES comportant toutes les phases de la présente étude est élaboré pour une gestion globale des impacts sur l'environnement du Projet.

Le cadre opérationnel de ce PGES se résume dans les activités de surveillance et de suivi environnemental.

9.1 Programme de surveillance et de suivi environnemental

9.1.1 Surveillance environnementale

Les mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux proposées dans le cadre de l'EIES doivent faire l'objet d'une surveillance en vue de s'assurer qu'elles sont bien mises en place et appliquées au cours de l'exécution du Projet suivant un calendrier en bonne et due forme.

La surveillance environnementale a pour premier objectif de contrôler la bonne exécution de l'ensemble des activités et travaux durant toute la durée du Projet et ce, eu regard au respect des engagements environnementaux pris par le promoteur. D'une manière générale, il s'agit du respect et de la protection de l'environnement. Le terme « engagement » est essentiellement relatif aux mesures environnementales qui sont proposées dans l'étude, aux lois, règlements, certificats d'autorisation délivrés par les autorités nationales ainsi qu'à tous les autres engagements pris par les entreprises en regard du Projet. En outre, la surveillance permettra, le cas échéant, d'identifier les impacts imprévus, et si nécessaire, d'ajuster les mesures pour les éliminer ou les atténuer.

Les indicateurs et paramètres qui serviront au programme de surveillance, devront se conformer aux normes nationales en vigueur en adéquation aux normes internationales généralement acceptées. La surveillance des travaux s'effectuera durant toute la période de mise en œuvre du Projet et avec davantage d'emphasis à partir de la conception des plans et devis jusqu'à la fin de l'exploitation, la réhabilitation du dernier site/zone exploité et la fermeture de tous les sites utilisés.

Il va sans dire que la surveillance des travaux, aura une très grande importance pendant la construction des équipements nécessaires au Projet. Les activités de gestion environnementale et sociale seront mises en place au cours de la réalisation du Projet qui comprend notamment les phases de préparation, construction, exploitation et cessation des activités/fermeture.

9.1.2 Suivi environnemental

Le suivi environnemental consiste à observer l'évolution des éléments constitutifs des milieux naturel et humain potentiellement affectées par le Projet, pour vérifier que les dispositions environnementales prises (mesures de surveillance) sont effectivement efficaces. Le suivi environnemental permettra de suivre l'évolution de l'état de l'environnement, notamment les éléments environnementaux sensibles et les activités d'exploitation significatives, à partir d'indicateurs environnementaux, pendant toute la durée du Projet.

En effet, c'est une démarche scientifique qui permet de suivre l'évolution de certaines composantes des milieux naturel et humain affectées par la réalisation du Projet. Ainsi, les éléments du suivi identifiés sont mesurables par des méthodes reconnues et les résultats du suivi refléteront les changements survenus.

Le programme de suivi spécifique du Projet doit donc viser les objectifs ci-après énumérés :

- vérification de la justesse des prévisions et des évaluations de certains impacts, particulièrement ceux, pour lesquels subsistent des incertitudes dans l'étude ;
- identification d'impacts qui n'auraient pas été anticipés et, le cas échéant, la mise en place des mesures environnementales appropriées ;
- évaluation de l'efficacité des mesures environnementales adoptées ;
- obtention d'informations et/ou d'enseignements permettant d'améliorer les méthodes de prévision des impacts de projets similaires.

La méthode adoptée pour l'élaboration du programme de suivi prend en compte les divers milieux qui seront impactés et les différents enjeux identifiés. La présentation du programme de suivi des composantes du milieu suit l'ordre de présentation des éléments dans le rapport d'impact.

Il sera soumis au contrôle des autorités compétentes en conformité de la réglementation en vigueur, afin de leur permettre de vérifier l'application effective des mesures de la présente étude.

9.2 Programmes de formation et de sensibilisation/renforcement des capacités

Ces programmes concernent d'une part le Maître d'Ouvrage et/ou délégué du Projet qui, pour bien mener à bien sa Mission de Contrôle Environnementale et Sociale des Travaux doit obligatoirement disposer de compétences en matière de gestion environnementale et sociale dans ses domaines d'activités, et d'autre part les populations dont les compétences devraient être mises à contribution, afin qu'elles s'impliquent aussi dans la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement dans toutes les étapes du Projet.

▪ Formation et sensibilisation du personnel

Le Maître d'Ouvrage et/ou délégué doit impérativement sensibiliser et former son personnel sur les éventuels risques encourus pendant chaque phase du Projet, en vue d'intervenir au cours d'un cas de risque survenu avant l'arrivée des forces d'intervention extérieures.

Le tableau 40 ci-dessous, en présente quelques exemples cependant, d'autres thèmes pourront être éventuellement ajoutés à ceux-ci :

Tableau 1: Exemple de thèmes de formation et de sensibilisation

Thèmes	Public cible
Sensibilisation en protection de l'environnement	Ensemble du personnel
Formation en secourisme	Personnel d'intervention
Maintenance et entretien du matériel	Personnel du service maintenance et entretien

9.3 Organisation du PGES

Pour la mise en œuvre des mesures autres que celles relatives à la compensation des biens et des personnes affectées par le projet, le cadre institutionnel comportant les quatre activités suivantes est préconisé :

- **l'exécution des mesures** sera assurée par le responsable environnement désigné par l'entreprise chargée des différents travaux. Il aura la charge de veiller sur l'application des mesures environnementales durant la phase de construction de chantier. Il sera l'interlocuteur unique des administrations chargées du contrôle et des autorités administratives et coutumières susceptibles de présenter des doléances ;
- **la surveillance (ou le contrôle)** permettra de veiller au respect des mesures environnementales prévues par la présente étude et sera assurée par une structure ayant une bonne expérience en matière de surveillance environnementale (pendant les travaux) et l'AGEROUTE (après les travaux) ;
- **le suivi**, conformément aux dispositions applicables en Côte d'Ivoire, sera effectué par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) qui est habilitée à diriger l'enquête publique et à vérifier l'application sur le terrain des dispositions prévues par le dossier d'EIES ;
- **la médiation** de tous les litiges pouvant intervenir avant, pendant et après la réalisation des différents ouvrages sera gérée par le comité de suivi qui sera mis en place dans le cadre de ce projet.

Pour l'application des mesures autres que celles relatives à la compensation des biens et des personnes affectées par le Projet, un cadre institutionnel comportant les organes suivants sera défini. Ce sont : le Maître d'Ouvrage, le Maître d'Œuvre, l'AGEROUTE et EGIS, les Collectivités Locales, les ONGs et les Chefferies et Syndics des localités du Projet.

- Le Maître d'Ouvrage : l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)

L'AGEROUTE assure la supervision des différentes composantes des travaux en tant que responsable du Projet. Il veillera également au respect des mesures environnementales prévues par l'EIES. Pour ce faire, il doit disposer en son sein une personne ayant les compétences requises en la matière (spécialiste en environnement-sécurité) qui supervisera le respect des clauses environnementales par le maître d'œuvre. Le contrôle des travaux par l'AGEROUTE doit également s'assurer que les mesures environnementales et sociales sont effectivement mises en œuvre par la société.

L'application de toutes les responsabilités de l'AGEROUTE sera suivie par l'ANDE pour s'assurer qu'effectivement, toutes les mesures environnementales du présent rapport sont appliquées. L'ANDE pourra également faire d'éventuelles suggestions pour une maîtrise (impacts négatifs) ou optimisation (impacts positifs) véritable des impacts.

- Le Maître d'œuvre : Société(s) adjudicataire(s)

Elle est chargée d'assurer l'application:

- des mesures d'atténuation, de compensation et de bonification mentionnées dans le présent rapport ;
- des conditions réglementaires fixées par le code du travail.

La mise en application de ces dispositions nécessite la désignation d'un Responsable Environnement-Sécurité (RES) ayant des connaissances avérées en qualité et hygiène et qui aura pour rôle :

- la mise en œuvre et la surveillance quotidienne des mesures ;
- l'information et la sensibilisation des agents et des populations ;

- la gestion des incidents et accidents sur les sites.

Ce responsable peut avoir une formation supplémentaire pour la gestion des risques d'accidents sur l'ensemble des chantiers (construction du château d'eau, forages, stations de traitement et itinéraires de pose de conduites).

Il aura les connaissances requises sur le plan environnemental et une expérience pratique en surveillance environnementale. Il sera appelé à conseiller les superviseurs des travaux quant aux mesures à mettre en place sur le plan environnemental et social et à suggérer des méthodes ou manières de faire dans le but de diminuer les impacts sur le milieu.

Il aura l'autorité pour recommander au superviseur des travaux, l'arrêt des travaux, si des impacts environnementaux significatifs surviennent et l'autorité nécessaire pour gérer son équipe d'appui.

Il incombera à ce responsable environnemental de se tenir au courant des implications environnementales et des conditions spéciales relatives à l'inspection des travaux. Il veillera à la réalisation du programme de surveillance environnementale et sociale des travaux et consignera toutes les données relatives aux aspects environnementaux. D'autres spécialistes de l'environnement pourront l'assister au besoin.

Il sera impliqué dans la préparation du rapport de synthèse des activités de surveillance qui sera produit à la fin des travaux.

Le Responsable Environnement-Sécurité devra rédiger un rapport d'activités indiquant les événements significatifs relevés à chacune de ses présences sur le chantier pour les synthétiser dans le dossier du Projet.

A la fin des travaux, un rapport environnemental final sera produit.

- Le **Comité de Suivi** se chargera de régler tous les litiges qui peuvent intervenir avant, pendant et après la réalisation du Projet et de la supervision de toutes les opérations liées à la réalisation du Projet ;
- Les **Collectivités Locales** veilleront au bon déroulement de tout le processus de la réalisation projet et accompagneront toutes les initiatives prévues à cet effet ;
- **Les ONGs** se chargeront de la sensibilisation de la population et de tous les acteurs à plus s'intégrer dans les projets de développement tel que le présent Projet ;
- **Les Chefferies et Syndics des localités du Projet** appuieront le Comité de Suivi et la Cellule de Coordination à régler les litiges qui peuvent intervenir avant, pendant et après la réalisation du Projet.

Quant au choix des indicateurs environnementaux et sociaux, les critères d'analyse doivent porter sur *la pertinence, la fiabilité, l'utilité et la mesurabilité.*

9.4 Financement du PGES

Le coût des mesures d'atténuation ou de compensation est fonction de l'impact engendré. L'analyse coûts avantages est un nouvel outil de l'économie de l'environnement, élaboré pour évaluer les coûts environnementaux relativement réalistes. Ces coûts des mesures de protection de l'environnement sont estimés entre 1 à 5 % des coûts d'investissements.

9.5 Phase de préparation et d'installation

Il s'agit de mettre à disposition une personne qui se chargera de veiller au respect des mesures environnementales pour la libération et la préparation de l'emprise, ainsi que l'installation générale de chantier. Il devra également intervenir pour régler les imprévus.

Les principales dispositions environnementales à prendre en compte pendant la phase de préparation et d'installation de la base de l'entreprise sont énumérées au **paragraphe 9.1** du présent document et comprennent les mesures de compensation des impacts négatifs du projet sur les milieux physique (*état acoustique et qualité de l'air*) et humain.

Le tableau ci-contre est relatif aux mesures de protection pendant la phase de préparation et d'installation.

Tableau 2: Matrice du PGES en phase de préparation et d'installation

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	IMPACT	Mesures de bonification/mesures d'atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR DE SUIVI	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
PHASE DE PREPARATION ET D'INSTALLATION	ZONES D'INFLUENCE DIRECTE ET INDIRECTE	Etat acoustique	Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer les travaux après 6 h le matin et les cesser avant 18 h le soir - Observations de dispositions et de mesures de sécurité - Moins de bruit de la part des employés pendant et même après les heures de travail, de manière à ne pas déranger la quiétude habituelle des riverains 	Entreprise	Bureau de contrôle	Niveaux de bruit Nombre de plaintes	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	ANDE AGEROUTE
		Qualité de l'air	Augmentation de la concentration de polluants atmosphériques et de poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage périodique des plates-formes - Mise en place d'une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux - Utilisation de Combustibles de qualité respectant les normes en la matière pour réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère - Entretien régulier des engins et réduction de la vitesse des véhicules et engins lourds 	Entreprise	Bureau de contrôle	Teneurs en polluants atmosphériques et poussières	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	ANDE AGEROUTE

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	IMPACT	Mesures de bonification/mesures d'atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR DE SUIVI	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
		Populations	Nuisance sonore Nuisance olfactive Risques d'accidents	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer les travaux après 6 h le matin et les cesser avant 18 h le soir - Observations de dispositions et de mesures de sécurité - Moins de bruit de la part des employés pendant et même après les heures de travail - Arrosage périodique des plates-formes - Mise en place d'une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux - Utilisation de Combustibles de qualité respectant les normes en la matière pour réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère - Entretien régulier des engins et réduction de la vitesse des véhicules et engins lourds - Sensibiliser et informer les usagers sur les risques d'accident liés à la circulation des engins - Prévoir des panneaux de 	Entreprise	Bureau de contrôle	Niveaux de bruit Teneurs en polluants atmosphériques et poussières Constat visuel	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	ANDE AGEROUTE

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	IMPACT	Mesures de bonification/mesures d'atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR DE SUIVI	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
				<p>signalisation aux entrées et sortie des bases chantier des sites et le long des itinéraires de pose de conduites</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'excès de vitesse - Eviter d'établir les chantiers à proximité d'établissements tels que les hôpitaux, écoles, lieux de culte etc. afin de ne pas les troubler par les pollutions sonores et atmosphériques - Signaler les chantiers de manière à être visibles de jour comme de nuit, particulièrement dans les sections habitées - Disposer des panneaux d'avertissement à distance suffisante pour permettre aux automobilistes de ralentir avant de longer les chantiers - Installer les chantiers sur des sites autorisés présentant des garanties en matière de protection 					

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	IMPACT	Mesures de bonification/mesures d'atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR DE SUIVI	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
				<p>de l'environnement et de sécurité aux travailleurs et aux riverains</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réguler la circulation au besoin par un agent de chantier pour éviter tout risque d'accident et les engorgements routiers 					
		Habitats et équipements / Foncier	Destruction de terrasses et empiètement de terrains riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures compensatoires de préjudices pour les clôtures cassées, les 3 terrains empiétés - Entreprendre des négociations avec les propriétaires coutumiers, Services Techniques et ou avec toute personne morale, susceptible de mettre à disposition des sites pour l'ouverture des sites d'emprunts et de dépôt, avant les travaux - Rétablir les réseaux des concessionnaires affectés (téléphonie, électricité etc.) 	Entreprise	Bureau de contrôle	Constat visuel	<p>Visite de site</p> <p>Enquête auprès des populations</p> <p>Rapport mensuel de surveillance</p>	ANDE AGEROUTE

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	IMPACT	Mesures de bonification/mesures d'atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR DE SUIVI	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
		Activités économiques	Délocalisation, perturbation ou arrêt temporaire d'activités commerciales et artisanales	Réinstaller les propriétaires d'établissements commerciaux affectés sur des sites temporaires avant le début des travaux, conformément à la procédure du déplacement involontaire des personnes affectées	Cellule d'Exécution du P.A.R	Comité de Suivi du P.A.R	Constat visuel	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	Comité de Pilotage du PTUA

9.6 Phase de construction

Il s'agit d'assurer la présence d'une personne chargée de veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales pendant les travaux de construction. Elle sera chargée d'intervenir assez rapidement pour régler les imprévus.

Le choix d'une personne chargée de l'exécution des mesures permettra de corriger et de mettre à jour autant que de besoins les mesures proposées dans l'EIES.

En effet, lors de la réalisation du projet, des impacts imprévisibles peuvent apparaître. La surveillance en phase de construction permet ainsi d'assurer une meilleure protection de l'environnement.

Les principales recommandations et mesures environnementales à prendre en compte pendant la phase de réalisation du projet sont détaillées au *paragraphe 9.2* et comprennent les mesures de compensation des impacts négatifs du projet sur les milieux physique (*sol, état acoustique et qualité de l'air*) et humain.

Le tableau ci-après concerne les mesures de protection pendant la phase de construction

Tableau 3: Matrice du PGES en phase de construction

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	CARACTERISATION DE L'IMPACT	Mesures de bonification/ atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
PHASE DE CONSTRUCTION	ZONES D'INFLUENCE DIRECTE ET INDIRECTE	Sols	Compactage et tassement des sols	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un atelier mécanique susceptible de recevoir le matériel, les engins et autres véhicules de chantier pour les opérations de révisions et d'entretiens courant - Prendre toutes les dispositions pour l'enlèvement et la valorisation des huiles de vidange produites au cours des travaux - Prendre des dispositions pour contrôler ou/et atténuer au maximum la pollution de toutes sortes émise par les engins et véhicules de chantier - Installer un séparateur d'hydrocarbure dans les aires de lavage et d'entretien des véhicules et engins de chantier - Entretien et ravitailler les véhicules et autres engins de chantier aux emplacements prévus pour cela 	Entreprise	Bureau de Contrôle	Analyse des sols	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	ANDE AGEROUTE

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	CARACTERISATION DE L'IMPACT	Mesures de bonification/ atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
		Etat acoustique	Nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> - Commencer les travaux après 6 h le matin et les cesser avant 18 h le soir - Observations de dispositions et de mesures de sécurité - Moins de bruit de la part des employés pendant et même après les heures de travail, de manière à ne pas déranger la quiétude habituelle des riverains 	Entreprise	Bureau de contrôle	Niveaux de bruit	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	ANDE AGEROUTE
		Qualité de l'air	Augmentation de la concentration de polluants atmosphériques et de poussières	<ul style="list-style-type: none"> - Arrosage périodique des plates-formes - Mise en place d'une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux - Utilisation de Combustibles de qualité respectant les normes en la matière pour réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère - Entretien régulier des engins et réduction de la vitesse des véhicules et engins lourds 	Entreprise	Bureau de contrôle	Teneurs en polluants atmosphériques et poussières	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	ANDE AGEROUTE

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	CARACTERISATION DE L'IMPACT	Mesures de bonification/ atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
		Populations	Nuisance sonore Nuisance olfactive Risques d'accidents Vibrations	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt des travaux à 18 heures, afin d'atténuer l'impact du bruit et de la pollution atmosphérique - Arrosage du sol en période sèche pour réduire l'impact de la poussière et l'utilisation de bâches pour la couverture des matériaux transportés pendant les travaux - Information des populations riveraines sur le planning des d'exécution des travaux et les précautions sécuritaires à adopter - Maintien de la population loin du champ d'actions des engins et matériels de chantier afin de prévenir les accidents - Mise en place d'une signalisation adéquate à l'entrée des zones d'habitation afin d'assurer la sécurité des usagers - Sensibiliser et informer les riverains et les 	Entreprise	Bureau de contrôle	Niveaux de bruit Teneurs en polluants atmosphériques et poussières Constat visuel	Visite de site Enquête auprès des populations Rapport mensuel de surveillance	ANDE AGEROUTE

PHASE DU PROJET	ZONE DU PROJET	COMPOSANTES DU MILIEU AFFECTE	CARACTERISATION DE L'IMPACT	Mesures de bonification/ atténuation	ORGANISME DE MISE EN OEUVRE	ORGANISME DE CONTROLE	INDICATEUR	SOURCE DE VERIFICATION	ORGANISME DE SUIVI
				usagers sur les risques d'accident liés à la circulation des engins et au transport des matériaux					
		Habitats et équipements / Foncier	<p>Perturbation de l'accès aux habitations et aux établissements scolaires</p> <p>Risques de perturbations des réseaux de concessionnaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de précautions lors des travaux à proximité des équipements sensibles que sont les écoles, les formations sanitaires, les marchés, les lieux de culte - Faciliter le déplacement des personnes dont les élèves dans les meilleures conditions possibles par l'aménagement de passage - Se rapprocher des services techniques des concessionnaires tels que la CIE et CI-TELCOM pour localiser les emplacements des câbles et des réseaux de canalisation avant d'effectuer les travaux 	Entreprise	Bureau de contrôle	Constat visuel	<p>Visite de site</p> <p>Enquête auprès des populations</p> <p>Rapport mensuel de surveillance</p>	<p>ANDE</p> <p>AGEROUTE</p>

5 ESTIMATION MONETAIRE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Les coûts de certaines mesures d'atténuation des impacts sont déjà incorporés dans le coût global du Projet. Cependant, un accent particulier devra être mis sur la mise en œuvre du PGES qui comporte la surveillance et le suivi environnemental et social, en vue d'une application effective des mesures et recommandations préconisées. Le montant total (en dehors des coûts inclus dans le coût général des travaux) de l'estimation monétaire des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux est de **Neuf Cent Vingt Sept Millions Cinq Cent Mille (927 500 000 F CFA)**.

Ce budget prend essentiellement en compte :

- les activités de surveillance et de suivi ;
- le renforcement des capacités ;
- Les activités de sensibilisation sur les IST et VIH/SIDA ;
- Les activités de sensibilisation sur l'hygiène, la santé et la sécurité ;
- Les activités de sensibilisation sur la prise en compte du Genre ;
- L'appui à la réalisation d'infrastructures connexes pour le compte des riverains ;

Tableau 4 : Détail des coûts des mesures environnementale et sociale

ACTIVITES DU PROJET	COUT ESTIMATIF
les activités de surveillance et de suivi	150 000 000
le renforcement des capacités	90 000 000
les activités de sensibilisation sur les IST et VIH/SIDA	90 000 000
les activités de sensibilisation sur l'hygiène, la santé et la sécurité	90 000 000
les activités de sensibilisation sur la prise en compte du Genre	90 000 000
l'appui à la réalisation d'infrastructures connexes pour le compte des riverains	317 500 000
la provision pour le planting d'arbres	100 000 000
Total	927 500 000

CHANGEMENT CLIMATIQUE

6 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de ce projet, l'objectif de la gestion durable des terres, de la gestion durable des ressources hydriques et la capacité d'adaptation des principaux systèmes et infrastructures urbains au changement climatique ont été pris en compte.

En effet, les principaux risques identifiés sont les suivants :

- développement d'activités polluantes (émission de bruit, poussière, etc.) directement ou indirectement liées aux travaux dans la zone d'influence du projet ;
- ensablement du plan d'eau lagunaire directement ou indirectement liées aux travaux dans la zone d'influence du projet ;
- inondations et crues liées à la présence d'un plan d'eau lagunaire et de cours d'eau dans une zone fortement accidentée avec des ravins importants.

Les dispositions prises pour l'application des mesures d'adaptation sont l'implication et l'équipement des techniciens de l'ONAD et des Mairies, en vue de veiller à la protection de l'environnement urbain et des plans d'eau.

PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

7 PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION

En application de la réglementation ivoirienne toutes les personnes, dont les biens sont affectés par la réalisation d'un projet de développement, ont droit à une compensation permettant de reconstituer les biens endommagés. Dans le cadre de ce projet, plusieurs types de biens risquent d'être affectés. Il s'agit des bâtis, des activités commerciales et des équipements.

Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des ménages, qui seront affectés par le projet tient compte des personnes et des biens affectés par le projet et fait ressortir le coût du programme d'indemnisation et de réinstallation.

Le coût du budget du Plan d'Action et de Réinstallation des personnes affectées par le projet de construction du 4^{ème} pont est de **TRENTE MILLIARDS SIX CENT TRENTE CINQ MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE UN MILLE SIX CENT CINQUANTE (30 635 461 650) F CFA** décomposés comme suit :

- **Phase 1 : 4 380 429 346 F CFA** : pour l'indemnisation et la réinstallation des Personnes Affectées par les activités du Projet (PAPs) ;
- **Phase 2 : 24 085 800 787 F CFA** : pour l'indemnisation et la réinstallation des Personnes Affectées par les activités du Projet (PAPs) dont **13 425 000 000 F CFA** pour l'acquisition de 895 logements au profit des Ménages Résidents Propriétaires de bâtis ;
- **Mesures d'accompagnement et assistance des personnes vulnérables : 136 600 000 F CFA** ;
- **Maîtrise d'œuvre du PAR : 573 800 000 F CFA** : pour le fonctionnement des organes de supervision, de mise en œuvre et d'évaluation du PAR ;
- **Imprévus et divers (5%) : 1 458 831 507 F CFA** : pour le rattrapage des omissions et sous-estimations éventuelles.

Les compensations comprennent un volet individuel et un volet collectif. Au niveau des compensations individuelles, les personnes à prendre en compte seront les suivantes :

- les propriétaires des bâtis ;
- les locataires ;
- les propriétaires fonciers ;
- les gérants des activités commerciales ;
- les employés.

Les compensations collectives porteront sur les équipements publics affectés par le projet ou dont le fonctionnement nécessite une amélioration à la faveur du projet. D'autres mesures accompagneront ce programme dans un souci d'équité et de désintéressement des personnes qui seront affectées par le projet.

12.1 Principes de compensation en fonction des types de préjudices

Le tableau ci-dessous indique les principes qui devront être appliqués pour compenser les personnes affectées par le projet.

Tableau 5: Détermination des types de préjudices

12.2 Résumé des impacts du projet

12.2.1 Impact sur les ménages

Les personnes et leurs biens situés dans les emprises ont fait l'objet d'un recensement au cours de l'enquête socio-économique. Ce recensement a permis une identification minutieuse des populations concernées par le projet, l'évaluation de ce qu'elles perdent du fait du projet. Ces différentes personnes seront éligibles à une indemnisation dans le cadre du présent PAR.

Au total **13 174** ménages affectés par la réalisation du projet de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan sont répartis comme suit :

Tableau 6: Répartition des ménages et population recensés selon la zone d'impact du projet

Communes	Effectif des ménages	Population affectée	Taille moyenne
Yopougon	2 869	11 506	6
Attécoubé	3003	12 984	4
Adjamé	796	1 592	2
Total	6 668	26 082	4

Cette population est détaillée comme suit dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Ménages affectés par le projet

DESIGNATION	ADJAME	ATTECOUBE	YOPOUGON	TOTAL
Ménages locataires d'habitation	608	4378	3270	8256
Ménages hébergés gratuits	87	151	19	257
Ménages locataires d'activités commerciales et artisanales	505	496	203	1204
Ménages propriétaires de bâtis résidents	69	394	463	926
Ménages propriétaires de bâtis non-résidents	138	577	696	1411
Ménages propriétaires d'activités commerciales et artisanales	139	669	228	1036
Ménages propriétaires d'équipement	9	66	9	84
TOTAL	1555	6731	4888	13 174

Source : Enquête socio-économique/Recensement, EGIS/BNETD, Mai/Juillet 2016

12.2.2 Impact sur le foncier

Au total, 628 200 m² seront affectés par la réalisation du projet dans les communes de Yopougon et d'Attécoubé Ouest. Dans la Commune d'Adjamé et la partie Est d'Attécoubé, 55 717 m² hors servitudes de la route actuelle seront affectés par la réalisation des travaux.

Les régimes fonciers identifiés dans la zone d'influence du projet sont répartis entre les propriétés coutumières pour les villages d'Abidjan Santé et d'Adjamé, les propriétés privées et le domaine public occupés de façon informelle (ODP et squatters) pour l'ensemble des quartiers traversés par le projet.

Les propriétaires qui ont déclarés détenir la preuve de leur propriété (51%) de l'ensemble des propriétaires de bâtis, ont présenté des documents administratifs attestant leur titre de propriété, notamment :

- une attestation villageoise pour 68% ;
- un certificat de propriété pour 10% ;
- une lettre d'attribution pour 12% ;
- un titre foncier pour 6% ;
- un ACD pour 4%.

12.2.3 Impact sur les bâtiments

Au total, **6 967 bâtis** sont directement affectés par les activités de la construction du pont et des voies d'accès. Ils sont répartis comme suit :

4119 bâtis dans la Commune de Yopougon ;

1901 bâtis dans la Commune d'Attécoubé ;

947 bâtis dans la Commune d'Adjamé.

Dans le cadre de ce projet, l'objectif de la gestion durable des terres, des ressources hydriques et de réduction de la pauvreté ont été pris en compte. Le PAR élaboré donnera beaucoup plus de détails sur les personnes potentiellement affectées.

Le budget du plan de Réinstallation des populations est indexé sur le coût de reconstitution des biens immobiliers et des sources de revenus. Au niveau du foncier, l'emprise du projet étant mis en réserve dans les Communes de Yopougon et Attécoubé Ouest, la compensation foncière ne devrait être envisagée que sur la base du décret portant purge des droits coutumiers. Dans la Commune d'Adjamé et d'Attécoubé Est par contre, les terrains sont occupés de façon formelle.

Des dispositions doivent être envisagées pour mettre en place un système d'arbitrage pour une bonne application de la réglementation.

CONCLUSION

CONCLUSION

Les principaux résultats, tirés de l'EIES, sont relatifs aux impacts potentiels (en particulier les impacts négatifs) dudit Projet sur les milieux physique, biologique et humain, et aux mesures proposées pour la protection de ces différents milieux, en phase d'installation et de préparation, de construction, d'exploitation et d'entretien, et de cessation.

L'environnement biophysique sera affecté de manière significative au niveau du paysage, des sols, des eaux souterraines, de l'état acoustique, de la qualité de l'air, de la flore et de la faune, mais cela devrait être atténué par la mise en œuvre effective de mesures telles que :

la construction d'un atelier mécanique selon les règles de l'art susceptible de recevoir le matériel, les engins et autres véhicules de chantier pour les opérations de révisions et d'entretiens courants ;

la prise de toutes les dispositions pour l'enlèvement et la valorisation des huiles de vidange produites au cours des travaux ;

la prise des dispositions pour contrôler ou/et atténuer au maximum la pollution de toutes sortes émise par les engins et véhicules de chantier ;

l'installation d'un séparateur d'hydrocarbure dans les aires de lavage et d'entretien des véhicules et engins de chantier ;

l'entretien et le ravitaillement des véhicules et autres engins de chantier aux emplacements prévus pour cela ;

la planification et la restriction des activités bruyantes au jour (entre 07h 30 et 18h00) ;

le respect de la quiétude des riverains par les employés ;

l'arrosage périodique des plates-formes des terrassements pour atténuer l'impact sur la qualité de l'air surtout quand le tracé doit traverser une localité ;

la mise en place d'une bâche de protection sur les camions transportant des matériaux ;

la prise de mesures appropriées au moment de l'abandon définitif ou du démantèlement des forages afin d'éviter une pollution et des problèmes de circulation des eaux souterraines dans la zone du projet.

Milieu humain

Sur le plan humain, les mesures à adopter pour garantir une bonne exécution des travaux se résument en ces points ci-après:

l'association des autorités (Territoriales, municipales, traditionnelles, etc.) des localités concernées à la gestion du Projet;

l'information et la sensibilisation des personnels du chantier sur les risques relatifs à leur environnement de travail et les précautions à prendre dans l'exercice de leurs tâches professionnelles ;

la prévision des panneaux de signalisation des travaux afin de prévenir les accidents ;

la mise en pratique des dispositions prévues pour la sécurité des personnels du chantier et celle des riverains ;

l'entreprise des négociations en collaboration avec les autorités territoriales, municipales et coutumières auprès des propriétaires fonciers pour les éventuelles exploitations de zones d'emprunt, de dépôt et de carrière afin de réduire les risques de spéculation foncière ;

la réinstallation des gérants d'activités commerciales affectés par le Projet avant son démarrage;

la prévision de voies d'accès aux équipements socio-éducatifs et sanitaires significatifs des zones d'influence directes du Projet.

L'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction du 4ème pont et de ses accès routiers, a clairement ressorti que les impacts positifs qui pourraient être générés au niveau socio-économique sont largement supérieurs aux effets négatifs d'ordre environnemental et social qui, du reste, sont tout à fait maitrisables grâce aux mesures d'atténuation ou de compensation définies dans ce document.

Il est donc possible d'affirmer, au terme de cette étude, que la faisabilité environnementale et sociale du présent projet est bonne si toutes les dispositions prévues à cet effet sont prises et appliquées par toutes les parties prenantes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

8 . REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- **BNETD, LBTP NOVEC** : APD études d'aménagement de l'autoroute périphérique d'Abidjan et des autoroutes de sortie Est, Septembre 2015 ;
- 2- **BNETD, LBTP, VOVEC** ; études d'aménagement de l'autoroute périphérique d'Abidjan et des autoroutes de sortie Est : Rapport de présentation générale APD ; 17 P ;
- 3- **Plan National de Développement Santé (PNDS) 2012-2015, pp 17 à 22 ;**
- 4- **Plan National de Développement (PND) 2016-2020 ;**
- 5- **INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), 2014, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2014), Résultats de la Région ;**
- 6- **PROJET : PROGRAMME D'APPUI A LA RECONSTRUCTION DES COMMUNAUTES DE BASE-PHASE 1 : Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) Avril 2015 ; 39 P. ;**
- 7- **Ministère de l'Environnement Office National pour l'Environnement ;** guide pour l'élaboration d'une étude d'impact environnemental d'un projet de construction et de réhabilitation de route ; 57 P ;
- 8- **Préfecture de Songon ;** Monographie de la sous-préfecture de Songon ;
- 9- **BNETD, 2008, ATLAS DES VILLES,** Ministère du Plan et du Développement, Direction générale du Développement de l'Economie Régionale, p 23-33 ;
- 10- **BAD, Décembre 2013,** système de sauvegardes intégré de la BAD, déclaration et politique de sauvegardes opérationnelles
- 11- **BAD, 2011,** politique de gestion intégrée des ressources en eau.
- 12- **BAD, 2011,** Politique de réduction de la pauvreté.
- 13- **BAD, 2011,** Politique du groupe de la banque en matière de diffusion et d'accessibilité de l'information.
- 14- **14 -Source Webographie : -<http://www.grotius.fr> : QUELLES SONT LES MALADIES LIÉES À L'EAU**
- 15- **Dufour Ph., 1984.** La biomasse des lagunes côtières. Exemple de la lagune Ebrié (Côte d'Ivoire). Rev. Hydrobiol. Trop. 27. pp. 207-233.
- 16- **Dufour P.,** Influence des conditions de milieu sur la biodégradation des matières organiques dans une lagune tropicale (lagune Ebrié, Côte d'Ivoire). Oceanol. Acta, 5(3), 355-363 (1982).
- 17- **Inza B., Soro B. M., Etchian O.A., Trokoureya B. Y. (2009).** Caractérisation physico-chimique des eaux et des sédiments de surface de la baie des milliardaires, lagune Ebrié, Côte d'Ivoire. Rev. ivoir. Sci. technol. 13 (2009) 139 – 154 issn 1813-3290
- 18- **Karuppanapandian T., Karuppururai, T., Kumaraguru, A. K.,** A preliminary study on the environmental condition of the coral reef habitat. Int. J. Environ. Sci. Tech., 4(3), 371-378 (2007).
- 19- **Mahan N.C.,** Influence de l'hydroclimat sur la contamination des lacs de Yamoussoukro. Doctorat 3^{ème} cycle, Université de Côte d'Ivoire, 83 p. (2002).
- 20- **Mergaoui L., Fekhaoui.M., Bouya.D., Gheït.A., Stambouli.A.,** Qualité des eaux et macrofaune benthique d'un milieu estuarien du Maroc : cas de l'estuaire de Sebou. Bulletin de l'Institut Scientifique, section Sciences de la Vie, n°25, 67-75 (2003)
- 21- **OMS. 2004.** Guidelines for drinking water quality, volume 1, recommandations. First addendum to 3rd edn. World Health Organization (WHO), Genève, Suisse; p.595.
- 22- **Pagès J., Dufour P., Lemasson L.,** Pollution de la zone urbaine de la lagune Ebrié (Côte d'Ivoire). Doc. Sci. Cent. Rech. Océanogr., Abidjan, 11(2): 79-107 (1980).
- 23- **Yao K., Spro M., Y Bokra. (2009):** Assessment of Sediments Contamination by Heavy
- 24- **Metals in Tropical Lagoon Urban Area (Ebrié Lagoon, Côte d'Ivoire).** European Journal of Scientific Research, Vol. 34 No.2 (2009), pp. 280-289.

ANNEXES

9 ANNEXES

Annexe 1 : Procès-verbal de la séance d'Information et de Consultation du public dans la Commune de Yopougon

Le Jeudi 28 Avril 2016 à 14 h45 à 17 h, a eu lieu dans les locaux du foyer des jeunes de la commune de Yopougon une séance d'information et de consultation publique entre le Cabinet EGIS, l'AGEROUTE, les Autorités Municipales, et les populations potentiellement impactées par le projet.

Etaient présents :

- Pour le compte de la Mairie de Yopougon : M. YEO ADAMA, DIRECTEUR TECHNIQUE de la Mairie,
- Pour le compte de l'AGEROUTE : M. DIARRASSOUBA FOUSSINI, Chef de projet
- Le Cabinet EGIS représentant M GBELLE Marc et SERI Dorgelès, Milles GBELLE Dominique, COFFY Flora et TIE Flavienne, OULAÏ Mireille.
- La population : représentée par des chefs de quartiers, des chefs des communautés des chefs religieux, les responsables des jeunes et des femmes, etc. (Voir liste de présence ci-jointe).

Ordre du jour

- 1- Présentation des impacts du projet ;
- 2- Echanges ;
- 3- Divers

Intervenants	Résumé de l'intervention
1- Présentation des impacts du projet	
M. YEO ADAMA, DIRECTEUR TECHNIQUE de la Mairie de Yopougon	Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation et aux participants, a ouvert la séance. A demandé à la population d'être attentive aux explications des responsables (EGIS et AGEROUTE). A ensuite passé la parole à M. GBELLE Marc du cabinet EGIS pour sa présentation
M.GBELLE Marc, EGIS	A présenté en détail ses travaux en abordant 8 principaux points : <ul style="list-style-type: none"> - le contexte et la justification du projet ; - les objectifs de l'EIES ; - la présentation du projet ; - les méthodes de collecte des données ; - le cadre politique, institutionnel et réglementaire ; - l'état initial de l'environnement ; - les impacts potentiels du projet et les mesures d'atténuation - Et les attentes des populations. Il a ensuite donné la parole au public tout en insistant sur le fait que leurs avis et préoccupations sont d'une importance capitale pour la bonne conduite de l'étude et la mise en œuvre du projet.
M. DIARRASSOUBA FOUSSINI, Chef de projet	Remercie la mairie pour sa part active dans la réalisation de ce projet majeur pour le gouvernement. A expliqué l'objectif de ce projet qui est de faciliter la fluidité et la mobilité des personnes et des biens. A dit que 4 communes sont impactées directement et indirectement: Yopougon, Attécoubé, Adjamé, Plateau. un péage de péage à Santé 3, dans la commune d'Attécoubé ; des aménagements sur le bord de la lagune de Boribana, le début des travaux est prévu pour Août 2016 et commencera par la construction du pont car l'espace est libre. A fait sa présentation qui a porté sur la mission de l'AGEROUTE le contexte du projet, les données générales du projet. a ensuite donné la parole au public tout en insistant sur le fait que leurs avis et préoccupations sont d'une importance capitale pour la bonne conduite de l'étude et la mise en œuvre du projet.
2- Echanges	

Intervenants	Résumé de l'intervention
Réactions / Doléances	
M. BAMBA MAMADOU, Mamie-Faitai	A demandé pourquoi au lieu d'appeler son quartier Yopougon attié 8 ^{ème} tranche on l'appelle Mamie-Faitai A souhaité savoir comment se fera le dédommagement des propriétaires
M. Adou, Chef central Yaosséhi	A remercié EGIS pour le bon boulot abattu sur le terrain
Mlle BAMBA ASSETOU, Présidente district jeune de Doukouré	A souhaité être informé si l'entreprise réalisatrice du projet recrute les jeunes dans les quartiers.
Réaction de la table de séance	
M. GBELLE Marc, EGIS	En réponse aux différents intervenants, a donné l'assurance aux uns et aux autres qu'il fallait faire confiance l'AGEROUTE, a l'état de Côte d'Ivoire, et que toutes les préoccupations exprimées feront l'objet de recommandations qui seront prises en compte.
M. GBELLE Marc, EGIS	En réponse à M. BAMBA MAMADOU a dit que dès la semaine prochaine une équipe d'expert immobilier sera présente sur le terrain
M. YEO ADAMA	A remercier le cabinet EGIS et l'AGEROUTE pour leur brillant exposé et a encouragé la population à être toujours courtoise comme elle l'a été avec l'équipe sur le terrain.
3- DIVERS : Aucun point n'a été abordé dans les divers	

L'ordre du jour de la rencontre étant épuisé, Monsieur le YEO ADAMA Directeur Technique de la Maire a levé la séance

PJ : liste de présence

Fait à Yopougon le 28 Avril 2016

GBELLE Dominique

Annexe 2 : Procès-verbal de la séance d'Information et de Consultation du public dans la Commune d'Attécoubé

Le Jeudi 28 Avril 2016 à 10 h à 12 H 45 mn, a eu lieu dans les locaux du foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé une séance d'information et de consultation publique entre le Cabinet EGIS, l'AGEROUTE, les Autorités Municipales, la société civile et les populations potentiellement impactées par le projet.

Etaient présents :

- Pour le compte de la Mairie d'Attécoubé : M. DRO, 1^{er} Adjoint au Maire, et M. KOFFI MARC, 2^{ème} Adjoint au Maire
- Pour le compte de l'AGEROUTE : M. DIARRASSOUBA FOUSSENI Chef de projet ;
- Le Cabinet EGIS représentant M GBELLE Marc et SERI Dorgelès, Milles GBELLE Dominique, COFFY Flora et TIE Flavienne, OULAÏ Mireille

La population : représentée par des chefs de quartiers, des chefs des communautés des chefs religieux, les responsables des jeunes et des femmes, etc. (Voir liste de présence ci-jointe).

ORDRE DU JOUR

- 1- Présentation des impacts du projet ;
- 2- Echanges ;
- 3- Divers

Intervenants	Résumé de l'intervention
1- Présentation des impacts du projet	
M. DRO, 1 ^{er} Adjoint au Maire d'Attécoubé	Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation et aux participants, a ouvert la séance, A demandé a la population d'être attentive aux explications des responsables du projet (EGIS et AGEROUTE). A ensuite passé la parole au représentant de l'AGEROUTE et chef de la Délégation, M. DIARRASSOUBA FOUSSENI.
M. DIARRASSOUBA FOUSSENI, Chef de projet AGEROUTE	A remercié la Mairie pour sa part active dans la réalisation de ce projet majeur pour le gouvernement. A expliqué l'objectif de ce projet qui est de faciliter la fluidité et la mobilité des personnes et des biens, car le développement commence par la route. A signifié dans sa présentation du projet que quatre communes sont impactées directement et indirectement : Yopougon, Attécoubé, Adjamé, Plateau ; un péage sera prévu à Santé 3, des aménagements sur le bord de la lagune de Boribana, le début des travaux est prévu pour Aout 2016 et commencera par la construction du pont car l'espace est libre. A fait sa présentation qui a porté sur la mission de l'AGEROUTE le contexte du projet, les données générales du projet, puis a passé la parole a EGIS pour les aspects environnementaux et sociaux, M. GBELLE Marc.
M. GBELLE Marc	A présenté en détail ses travaux en abordant 8 principaux points : <ul style="list-style-type: none"> - le contexte et la justification du projet ; - les objectifs de l'EIES ; - la présentation du projet ; - les méthodes de collecte des données ; - le cadre politique, institutionnel et réglementaire ; - l'état initial de l'environnement ; - les impacts potentiels du projet et les mesures d'atténuation - Et les attentes des populations. Il a ensuite donné la parole au public tout en insistant sur le fait que leurs avis et préoccupations sont d'une importance capitale pour la bonne conduite de l'étude et la mise en œuvre du projet.
2- Echanges	

Intervenants	Résumé de l'intervention
Réactions / Doléances	
M. DANHO JOSUE, Chef de SANTE VILLAGE	Après remerciement des différents intervenants, a dit qu'il souhaiterait une indemnisation financière et foncière aux propriétaires terriens.
M. ESSOH Edouard, Porte-parole JEAN-PAUL 2/FROMAGER	A souhaité savoir le tracé initial vu qu'il y'a une rumeur qui dit que le tracé a été dévié. A demandé ce qui est prévu pour les propriétaires et au cas où il y'a dédommagement seront-ils dédommagés avant de quitter ? La date butoir (Août 2016) sera-t-elle repoussée ?
BAKARI DOUMBIA, Président des jeunes SANTE 3	A souhaité que les populations soient recasées dans le même endroit afin que les familles demeurent ensemble. A remercié le Cabinet EGIS pour son professionnalisme, avant d'e signifier qu'il est disponible pour les autorités et le Cabinet EGIS, pour une quelconque information.
OUATTARA ZANA, Porte-parole de la chefferie de Boribana	A déclaré que la population de Boribana n'est pas hostile au projet, bien au contraire, elle adhère pleinement. Cependant, A demandé à EGIS et l'AGEROUTE, au nom de la population de Boribana que les personnes affectées par le projet soient dédommagées avant la réalisation du projet.
Réaction de la table de séance	
M. GBELLE Marc, EGIS International	En réponse aux différents intervenants, a donné l'assurance aux uns et aux autres qu'il fallait faire confiance au l'Etat de Côte d'Ivoire. Car toutes les préoccupations exprimées feront l'objet de recommandations qui seront prises en compte.
M. GBELLE Marc EGIS	En réponse a M. ESSOH EDOUARD a dit qu'il n'y a pas eu de déviation et que tout est parti d'un projet routier à un projet Metro-Routier donc c'est plutôt une évolution qui a occasionné cela. A également demandé à monsieur Edouard de se rapprocher de l'AGEROUTE pour plus d'informations
M. DRO, 1 ^{er} Adjoint au Maire	A remercier le cabinet EGIS et l'AGEROUTE pour leur brillant exposé et a encouragé la population à être toujours courtoise comme elle l'a été avec l'équipe sur le terrain. A dit retenir de tous ces échanges que la population d'Attécoubé est favorable à la réalisation du projet. A signifié que la Mairie sera toujours à leurs côté durant tout le processus, Avant de lever la séance.

L'ordre du jour de la rencontre étant épuisé, Monsieur le 1^{er} Adjoint au maire a levé la séance.

PJ : liste de présence

Fait à Attécoubé le 28 Avril 2016
GBELLE Dominique

Annexe 3 et 4 : Procès-verbaux des séances d'Information et de sensibilisation des populations d'Adjamé Village, et d'Information et de Consultation du public dans la Commune d'Adjamé.



DEPARTEMENT :
Environnement Assainissement et
Hydraulique (DEAH)

Date : 12/04/2016
 Heure de début : 11 H 45
 Heure de fin : 12 H 45 mn

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION EXTERNE

Lieux :

- Salle de Réunion de la Chefferie d'Adjamé

Objet : Réunion de concertation avec la Chefferie dans le cadre du projet de Construction du 5è Pont d'Abidjan

Organismes initiateurs : EGIS / BNETD

Représentant de la Chefferie du village d'Adjamé : M. N'GBOBA Simon Chef du village Abidjan – Adjamé

Représentant du Cabinet EGIS : M. GBELLE Marc/ EGIS

Président de séance : M. DOGOUA Michel / BNETD

Secrétaire de séance : Mlle OUATTARA Biba

Participants : Voir liste de présence

Compte rendu à diffuser à :

- M.TAGRO Patrice
- M.DOGOUA Michel
- Mme KOUAKOU Anick
- Mme. SAH Epse Yohou Louise
- M.YEMAFU Kadjo Hubert
- Mme DROH

Ordre du jour :

1. Démarrage de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du projet de construction du 4ème pont et de ces voies d'accès

Etabli par : OUATTARA Biba

Emargement :

Intervention du Porte – Parole

M. Amos porte-parole de la Chefferie a d'abord adressé des mots de bienvenue à la délégation de l'équipe projet, et présenté la chefferie présente à la rencontre.

Intervention du BNETD

❖ **Présentation du projet**

M DOGOUA Michel (Chef de Service d'étude Environnementaliste au BNETD), avant d'entrer dans le vif du sujet, a présenté des excuses au nom de la délégation et du BNETD à la Chefferie, en raison, des marquages réalisés sur les bâtiments par les topographes, sans le consentement de la Chefferie. Ensuite, il a donné l'ordre du jour de la réunion, relative au démarrage de l'EIES du projet cité en objet. Il a sollicité la collaboration et la participation du village pour faciliter la collecte des données de terrain.

A sa suite **M. GBELLÉ Marc** (Consultant du cabinet EGIS), a expliqué à la chefferie, qu'il est dans l'intérêt de la population de collaborer avec l'équipe projet, afin de lui permettre de prendre en compte les avis et attentes liés à la réalisation du projet, vu que, la participation et l'implication des populations concernées par le projet, constituent une phase importante dans la validation du rapport d'Etude et la faisabilité du projet.

Mme KOUAKOU Annick (Chef de Service études Sociologiques au BNETD), a abondé dans le même sens, en insistant toujours sur la participation attendue des populations.

Intervention du Chef du village

M. N'GBOBA Simon (Chef du village d'Abidjan Adjamé), a expliqué que, le village d'Abidjan Adjamé constitue le village Central des Bidjans, (peuples autochtones Ebrié). Vu la largeur de l'emprise du projet, le village risque de ne plus exister. Aussi, les

	<p>populations avec lui en tête marquent leur entière désapprobation du tracé retenu, et invite incessamment le BNETD a le revoir.</p> <p>Toutefois, il précise que la Chefferie ne s'oppose en aucun cas au développement du pays, donc elle reste ouverte aux discussions. Il a indiqué qu'une concertation élargie à la population est prévue le mercredi 13 avril 2016 pour décider de la conduite à tenir. C'est après cette rencontre que le village se prononcera sur l'éventualité pour le BNETD de conduire les enquêtes sur le terrain.</p>
<p>Intervention du Public</p>	<p>De manière générale, cette rencontre a permis aux populations d'exposer à la délégation leurs préoccupations sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur de l'emprise qui impact la totalité du village ; - La consistance et l'itinéraire des travaux; <p>Les éléments de réponses apportées par la délégation aux questions des intervenants sont exposés dans le tableau suivant : Où est ce tableau ?</p>



DEPARTEMENT :
Environnement Assainissement et
Hydraulique (DEAH)

Date : 12/04/2016
 Heure de début : 11 H 45
 Heure de fin : 12 H 45 mn

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION
 EXTERNE**

Lieux :
 - Salle de Réunion de la
 Chefferie d'Adjamé
**Objet : Réunion de concertation
 avec la Chefferie dans le cadre du
 projet de Construction du 5è Pont
 d'Abidjan**

Organismes initiateurs : EGIS / BNETD
Représentant de la Chefferie du village d'Adjamé : M.
 N'GBOBA Simon Chef du village Abidjan – Adjamé
Représentant du Cabinet EGIS : M .GBELLE Marc/ EGIS
Président de séance : M. DOGOUA Michel / BNETD
Secrétaire de séance : Mlle OUATTARA Biba
Participants : Voir liste de présence

Compte rendu à diffuser à :
 - M.TAGRO Patrice
 - M.DOGOUA Michel
 - Mme KOUAKOU Anick
 - Mme. SAH Epse Yohou
 Louise
 - M.YEMAFU Kadjo Hubert
 - Mme DROH

Ordre du jour :
 2. Démarrage de l'Etude d'Impact Environnemental et
 Social du projet de construction du 4ème pont et de ces
 voies d'accès

Etabli par : OUATTARA Biba
 Emargement :

**Intervention du
 Porte – Parole**

M. Amos porte-parole de la Chefferie a d'abord adressé des mots de bienvenue à la délégation de l'équipe projet, et présenté la chefferie présente à la rencontre.

**Intervention du
 BNETD**

❖ **Présentation du projet**
M DOGOUA Michel (Chef de Service d'étude Environnementaliste au BNETD), avant d'entrer dans le vif du sujet, a présenté des excuses au nom de la délégation et du BNETD à la Chefferie, en raison, des marquages réalisés sur les bâtiments par les topographes, sans le consentement de la Chefferie. Ensuite, il a donné l'ordre du jour de la réunion, relative au démarrage de l'EIES du projet cité en objet. Il a sollicité la collaboration et la participation du village pour faciliter la collecte des données de terrain.
 A sa suite **M. GBÉLLÉ Marc** (Consultant du cabinet EGIS), a expliqué à la chefferie, qu'il est dans l'intérêt de la population de collaborer avec l'équipe projet, afin de lui permettre de prendre en compte les avis et attentes liés à la réalisation du projet, vu que, la participation et l'implication des populations concernées par le projet, constituent une phase importante dans la validation du rapport d'Etude et la faisabilité du projet.
Mme KOUAKOU Annick (Chef de Service études Sociologiques au BNETD), a abondé dans le même sens, en insistant toujours sur la participation attendue des populations.

**Intervention du
 Chef du village**

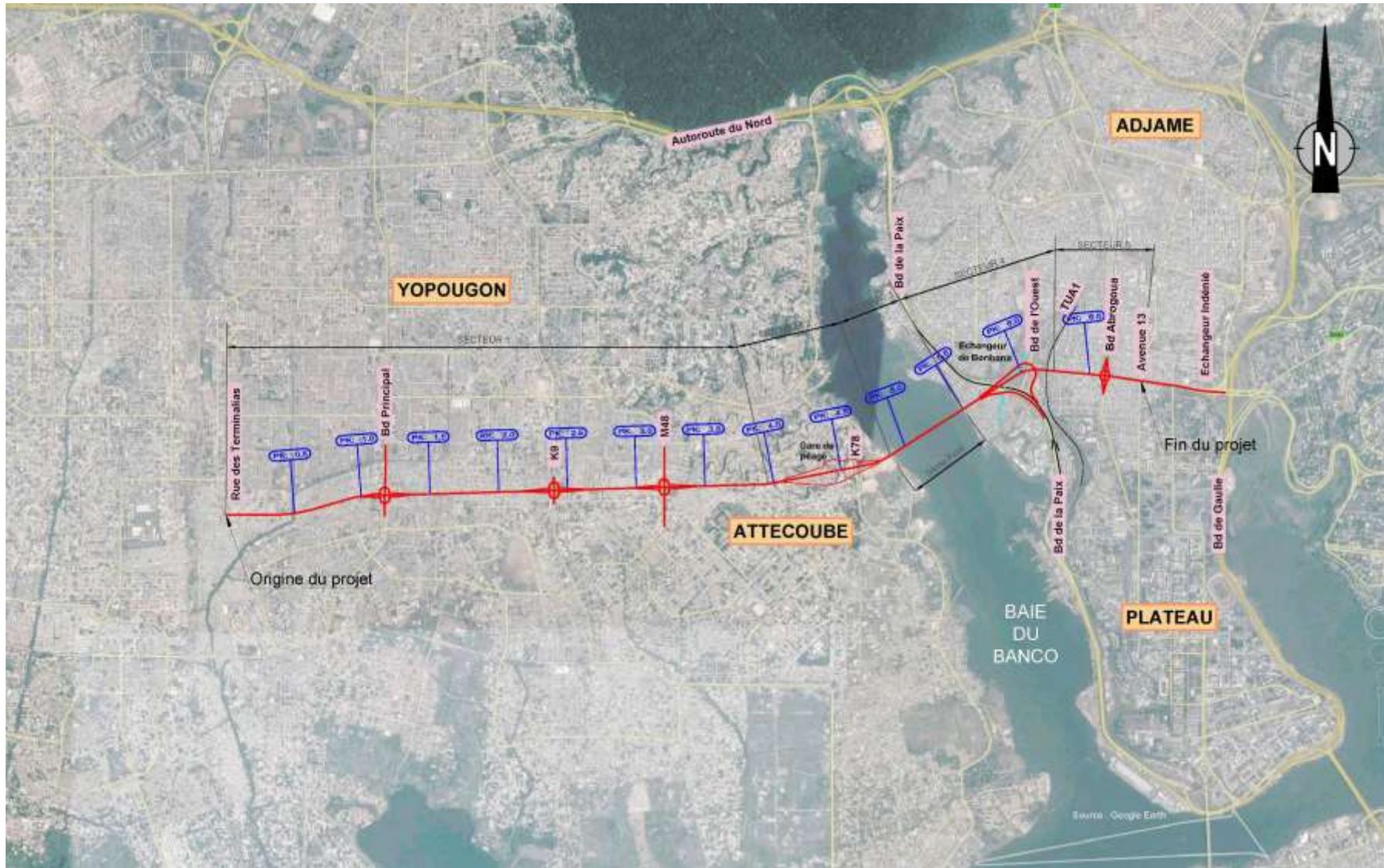
M.N'GBOBA Simon (Chef du village d'Abidjan Adjamé), a expliqué que, le village d'Abidjan Adjamé constitue le village Central des Bidjans, (peuples autochtones Ebrié). Vu la largeur de l'emprise du projet, le village risque de ne plus exister. Aussi,

	<p>les populations avec lui en tête marquent leur entière désapprobation du tracé retenu, et invite incessamment le BNETD a le revoir.</p> <p>Toutefois, il précise que la Chefferie ne s'oppose en aucun cas au développement du pays, donc elle reste ouverte aux discussions. Il a indiqué qu'une concertation élargie à la population est prévue le mercredi 13 avril 2016 pour décider de la conduite à tenir. C'est après cette rencontre que le village se prononcera sur l'éventualité pour le BNETD de conduire les enquêtes sur le terrain.</p>
<p>Intervention du Public</p>	<p>De manière générale, cette rencontre a permis aux populations d'exposer à la délégation leurs préoccupations sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur de l'emprise qui impact la totalité du village ; - La consistance et l'itinéraire des travaux; <p>Les éléments de réponses apportées par la délégation aux questions des intervenants sont exposés dans le tableau suivant :</p>

Annexe 5 : Programme de collecte des données sur le terrain

DATE	LIEU	HEURE	ACTIVITES	SUPERVISEURS
15 au 29 avril2016	Commune du Plateau	08h à 18h	Enquêtes démo-foncières et socio-économiques : - Ménage, - Gérants activités commerciales, - administration des questionnaires d'enquête, des guides d'entretien avec les chefs de quartiers ou les autorités villageoises	OUATTARA BIBA
	Commune d'Adjamé			OUATTARA BIBA
	Commune d'Attécoubé			SERI JEAN DORGELES
	Commune de Yopougon			-OULAI MIREILLE -COFFY GISLAINE FLORA -TIE FLAVIENNE

Annexe 6 : Carte de situation du projet : quelle pertinence en annexe ?



Annexe 7 : Plan de localisation des installations du chantier



Annexe 8 : Liste des personnes rencontrées

PROJET DE CONSTRUCTION DU 5eme PONT ET DES VOIES D'ACCES

CONSULTATION PUBLIQUE A YOPOUGON

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET PRENOMS	LIEU DE RESIDENCE	FONCTION	STATUT D'OCCUPATION (PROPRIETAIRE/LOCATAIRE)	TELEPHONE /ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
1	N'GO H'ARI Edouard	Nouveau quartier	Retraite	Proprietaire	04574402	
	BODOPULCHERIE BO	YADCI	ELEVE	LOCATAIRE	59230149	
	TRAORE ZENAP	YADCI	COMERCANTE	LOCATAIRE	46482205	
	DOUKORE MATI DJE	YAGUI	COMERCANTE	locataire	05838697	
	KIMOU KOUASSI	YADCI	VIGILE	Proprietaire	08127634	
	GOHIBI DOHOU B.	YADCI	Retraite	Proprietaire	05296530	
	MEYEHI Douangouma	YADCI	VICTILE	LOCATAIRE	02652886 06229727	
	LOUEKA NOHANE	YADCI	retraite	locataire	55423271	

N°	NOM ET PRENOMS	LIEU DE RESIDENCE	FONCTION	STATUT D'OCCUPATION (PROPRIETAIRE/ LOCATAIRE)	TELEPHONE /ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
01	TANO Kofi Alexis	yopoufon Attie 8 ^e tranche	Artisan	Proprietaire	47942890	
02	BATHA Kamadou	Yopoufon Attie 8 ^e Tranche	Colonel à la Retraite	Proprietaire	05.44.53.44	
03	Adama Deumbia	yopoufon Attie 8 ^e tranche	Entrepreneur	proprietaire	08.8625.76	
04	Yao Kofi Roger	yopoufon Attie 8 ^e tranche	Retraite	proprietaire	09.15.78.28	
05	Abou Tetteho Marcel	YAOsetti	chef central	proprietaire	02.97.76.99	
06	Loumbi Abouha ya.	Faiti	chef central	proprietaire	07.99.76.40	
07	The Gilbert	YAOsetti	chef We	proprietaire	04.08.58.57	
08	khizoua Joachim	YAOsetti	chef Bete	proprietaire	08.26.52.36	
09	Rouadio Roua	Yao seti	chef Baraki	proprietaire	07548115	
10	ASSAMOI NESTOR	Nouveau Quartier Amara	Secrtaire General	Proprietaire	08.17.92.77	
11	Yao Ahoutou Alexis	Nouveau quartier Amara	Secrtaire General adjant	proprietaire	07147809	

N°	NOM ET PRENOMS	LIEU DE RESIDENCE	FONCTION	STATUT D'OCCUPATION (PROPRIETAIRE/LOCATAIRE)	TELEPHONE /ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
1	Ijegeba gbagbo yvette	Nouveau quartier	secrétaire	propriétaire	08 18 42 01 yvettegbagbo@ymail.com	
2	ABOUKPO AMAH	YAOSSOHI	commerçante	propriétaire	07 68 85 07	
3	GBATO Goué R	YAOSSOHI	Etudiant	locataire	55515583	
4	LOUA Moussa	YAOSSOHI	Retraite	propriétaire	01 29 62 25	
5	FOFANA MARIAM	YAOSSOHI	Commerçante	PROPRIETAIRE	06 06 15 69 06 96 33 98	
6	Doukrou Elvina Rosa	Nouveau quartier	Etudiante	locataire	02 93 80 91	
7	Nadi Pou	Yamouso-Kro	Menagère	Propriétaire	05 23 07 05	
8	KOUADIO GEORGY KOUADIO GHISLAIN	YAO SEHI	ETUDIANT	Locataire	09 08 24 47 04 78 67 93	
9	TOLI NIXIA ESTELLE	YAO SEHI	COIFFEUSE	Locataire	55 21 39 88	
10	ZOITI-Z Chantal	YAO SEHI	MENAGERE	locataire	54 93 00 34	
11	KOUATE H FERDINAND	YAOSSOHI	chauffeur	locataire	47 77 76 78	

N°	NOM ET PRENOMS	LIEU DE RESIDENCE	FONCTION	STATUT D'OCCUPATION (PROPRIETAIRE/ LOCATAIRE)	TELEPHONE /ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
	Kone Selys	Niveau quartier	Maison menuisier	locataire	02-47 76 80	
	Wartan Jean Herve YAHOCI		Vigille	locataire	77-78-4523 0404 2656	
	Gui KEI Michel	Yopougon YAHOCI	Tuile	locataire	04-62 61 22 47-74 97 17	
	Jebie Guies	Base CIE Yamousso	Proprietaire		064 201 33	
	Gu Thomas	Base CIE chef cadet	Proprietaire		04 09 70 16	
	YOUSOUF BAMBA	Yopougon Sogeti HA	Commerçant	Proprietaire	44 54 76 42 41 85 63 04	
	AHIPO Jules	BASE CIE YAKRO	Retraite	Proprietaire	08 91 79 90	
	FOTANA ADAMA	Yopougon YAHOCI	Guerrier	Proprietaire	07 88 10 37	
	TABE Glorze	YAHOCI	Chauffeur	locataire	49 70 06 62	
	Wladimir Aboudou	YAHOCI	Mecanicien	locataire	55 53 33 00	
	Amarin d. Philippe	Nouveau quartier A.	garagiste	proprietaire	07879842	

N°	NOM ET PRENOMS	LIEU DE RESIDENCE	FONCTION	STATUT D'OCCUPATION (PROPRIETAIRE/LOCATAIRE)	TELEPHONE /ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
	Yao Komon Vincent	Yaosehi	Plombier	Locataire	04 85 82 73	
	Gohi Dan Christ MD	Yao sehi	Vendeuse	Locataire	06 62 63 82	
	Gohi Veronique	'' ''	Coiffeuse	Locataire	40 64 80 82	
	Diton Valerie	'' ''	Vendeuse	Locataire	43 04 55 82	
	Bahi Yannick	'' ''	Vendeur	Locataire	56 84 73 16	
	Bangbe Pacome	'' ''	Virgule	Locataire	55 17 02 04	
	Zingbe Eyra Sylvain	Dankoro	Technicien	Proprietaire	08 69 89 84	
	Siri ni Gore Aimé	Yaosehi	chauffeur	locataire	55 01 17 33	
	Hongo Louise	Yaosehi	Couturiere	''	77 19 49 10	
	Konan Konan	Yakro	Peintre	Proprietaire	07-63-41-13	
	Koffi Kouame'	Yakro	Telier-Peintre	Proprietaire	05-09-06-84	

N°	NOM ET PRENOMS	LIEU DE RESIDENCE	FONCTION	STATUT D'OCCUPATION (PROPRIETAIRE/LOCATAIRE)	TELEPHONE /ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
01	Bon-Siti Genevieve	St Pierre	menagere	Proprietaire	07 51 09 88	
02	Touali Tape Serge	Yao Seki	CNAF	Locataire	55 81 53 52	
03	Yao Konan	Yao Seki	Technicien Amenagiste	Locataire	47 66 20 06 42 47 93 12	
04	Bakary Cissé	Namifata	Electricien Auto	Proprietaire	05 84 34 41	
05	Diamondé Mandjou	Yao Seki	chauffeur	Locataire	04 67 55 22	
06	Nabana Fofana	Nouveau quartier	Commerçante	Locataire	06 61 40 64	X
07	Sahiri Nonique	Yao Seki	Menagere	Proprietaire	03 30 61 16	
08	YEHG Luciey	Yao Seki	entrepre	Locataire	04 38 61 07	
09	APLOBAN KOSSI aumontin	Yao Seki	Commerçant	Proprietaire	07 87 03 05	
10	Yao bay Pauline	Yao Seki Mekagere	menagere	locataire	45 92 30 03	+

N°	NOM ET PRENOMS	LIEU DE RESIDENCE	FONCTION	STATUT D'OCCUPATION (PROPRIETAIRE/LOCATAIRE)	TELEPHONE /ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
1	FOFANA HIRAHIM	YAO-Seli	Chauffeur	LOCATAIRE	04 06 45 54	f.
2	BAMBA YSSOUF	YAO-Seli	Chauffeur	LOCATAIRE	44 10 32 39	YSS
3	THOMAS	YAO-Seli	Monteur	LOCATAIRE	01 64 92 97	THOMAS
4	DIABATE MAECOUAN	YAO-Seli	MENAGERE	LOCATAIRE	55 29 33 74	MAECOUAN
5	SOUKATORD YABA	YAO-Seli	PEINTRE	PROPRIETAIRE	07 68 58 53	X
6	KOUADIO KOANAN	YAO-Seli	CHAUFFEUR	LOCATAIRE	07 07 13 91	KOUADIO
7	KONE YAMOU YA	YAO-Seli	CHAUFFEUR	LOCATAIRE	04 21 23 52	●
8	GBEHO JOSEPH	YAO-Seli	SANS EMPLOI	PROPRIETAIRE (résident)	47 33 19 18	GBEHO
9	KONE IBRAHIM	YAO-Seli	CHAUFFEUR	LOCATAIRE	47 15 95 36	IBRAHIM
10	NAHOUNOU GNECBA CATHI STAN	YAO-Seli	VITRIER	LOCATAIRE	09 26 89 35	GNECBA
11	KINGSLEY OBINNA	YAO-Seli	COMMERCEANT	LOCATAIRE	44 63 57 57	KINGSLEY

ANNEXE 1 : PROPOSITION DE PLAN DE CIRCULATION REALISE PAR L'OFT

VUE GENERALE DE L'ITINERAIRE A AMENAGER

L'Observatoire de la Fluidité des Transports (OFT), après une visite de terrain du trajet à aménager, propose trois sections.

- **Section 1 : CNPS GSPM INDENIE-Rond-point de la Mairie d'Adjamé**
- **Section 2 : Mairie d'Adjamé-Mosquée des rails**
- **Section 3 : Mosquée des rails– Boulevard de la paix (gare poids lourds)**

Section 1 : CNPS GSPM INDENIE–Rond-point de la Mairie d'Adjamé

Voies de déviations à améliorer avec dégagement des emprises obligatoirement.

- ✓ Zone Est de l'axe principal Nanguï Abrogoua,
 - les boulevards Angoulvant et Garde sont à emprunter pour atteindre la rue Toussaint Louverture en venant des Tours de la Cité Administrative au Plateau. Suivre par la rue des Fromagers, retomber sur le boulevard Angoulvant et continuer sur l'avenue Reboul à l'Indenié.
 - En venant de l'Indenié par l'avenue Reboul, dévier à la CNPS soit par la gauche sur le boulevard Angoulvant pour aller au Plateau, soit par la droite pour atteindre la C6 (le long de la clôture Eglise St Michel), aller par la gauche et prendre l'avenue 13 par la droite et prendre enfin les rues C12 (voie lycée Harris) par la gauche pour reprendre le boulevard Nanguï Abrogoua au commissariat du 3^e Arrondissement ou le C16.
- ✓ Zone Ouest de l'axe principal Nanguï Abrogoua ;
 - Les boulevards de l'Ouest, lagunaire et De Gaulle doivent être empruntés par la SOTRA pour la circonstance.
 - En interne pour les taxis et autres véhicules personnels doivent dévier par la continuité de la rue C16 du Centre Antituberculeux pour atteindre la rue Avenue de la Bia et ressortir par les rues des Abrons, Abidjis pour reprendre le boulevard Nanguï Abrogoua.*(voir les schémas pour le plan)*

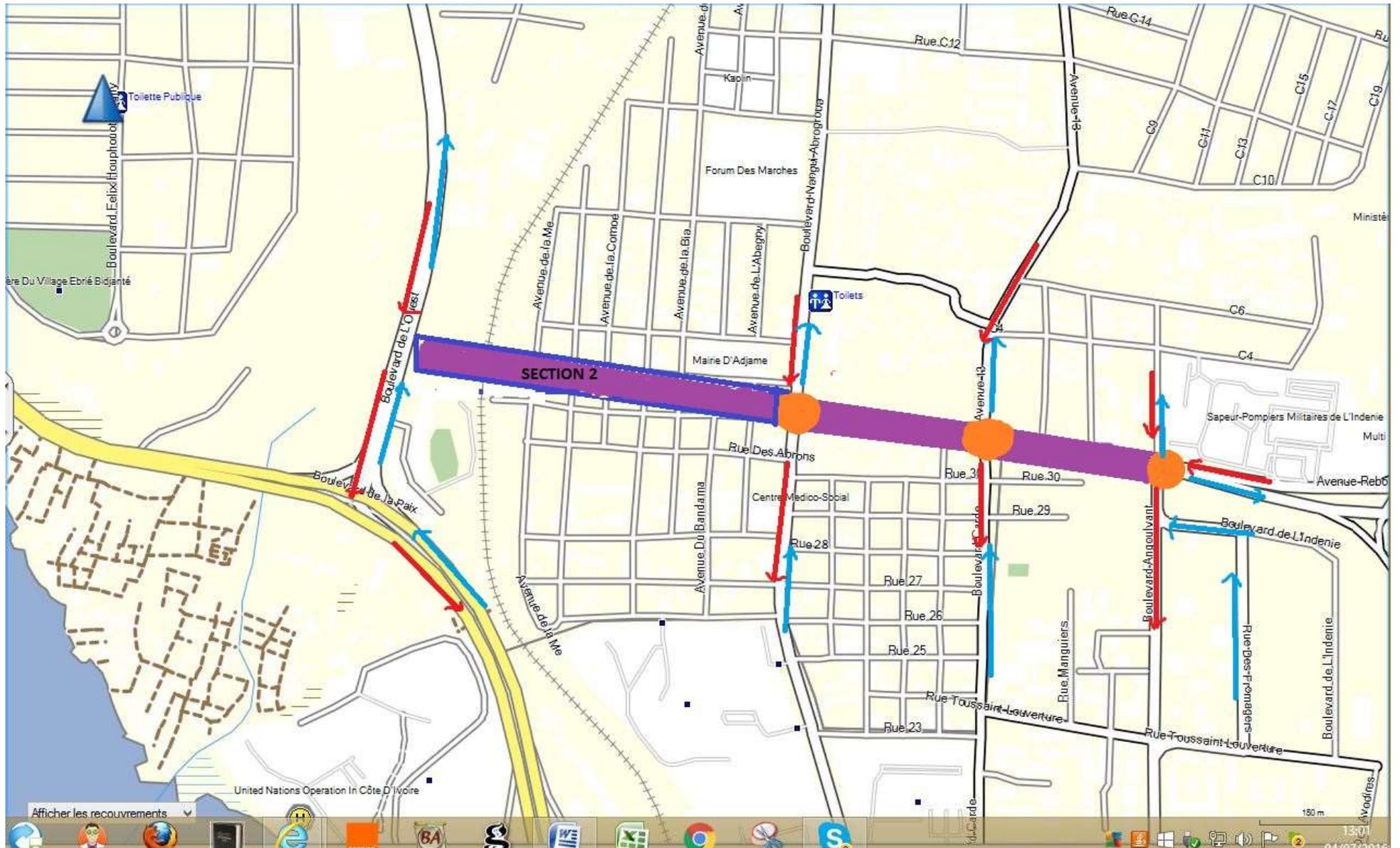
NB- Interdire l'accès au mini bus (Gbakas) qui doivent emprunter la voie Fraternité matin – District police Adjamé- IMST maternité MARIE THERESE HOUPHOUET pour atteindre le marché Gouro.

Zone Ouest



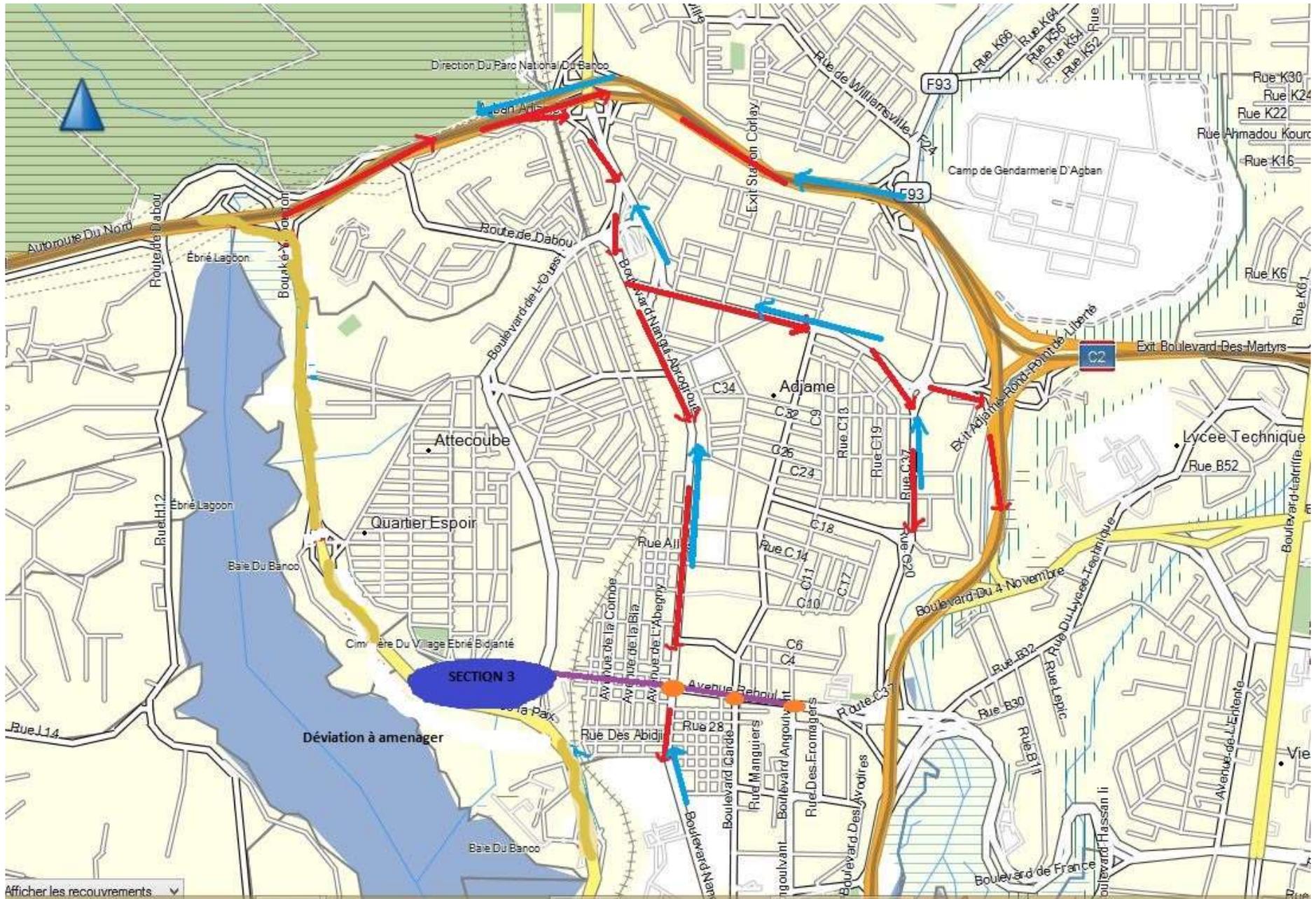
Section 2 : Mairie d'Adjamé-Mosquée des rails

- ✓ Pendant les travaux de cette section, le trafic existant sera reporté sur la section 1 et sur le boulevard lagunaire Ouest par Sébroko. (*voir le schéma pour le plan*)



Section 3 : Mosquée des rails – Boulevard de la paix (gare poids lourds)

- ✓ Les boulevards Nangui Abrogoua, De Gaulle et Lagunaires doivent être empruntés après libération des emprises des occupations anarchiques (interdire le stationnement et l'installation des commerçants). (*voir le schéma pour le plan*)



Légende :

- 1)  Sens de circulation des déviations
- 2) 
 Circulation à double sens

ANNEXE 2 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION EXTERNE

Lieux :

- Salle de Réunion de la Chefferie d'Adjamé

Objet : Réunion de concertation avec la Chefferie dans le cadre du projet de Construction du 5è Pont d'Abidjan

Compte rendu à diffuser à :

- M.TAGRO Patrice
- M.DOGOUA Michel
- Mme KOUAKOU Anick
- Mme. SAH Epse Yohou Louise
- M.YEMAFU Kadjo Hubert
- Mme DROH

Organismes initiateurs : EGIS / BNETD

Représentant de la Chefferie du village d'Adjamé : M. N'GBOBA Simon Chef du village Abidjan – Adjamé

Représentant du Cabinet EGIS : M .GBELLE Marc/ EGIS

Président de séance : M. DOGOUA Michel / BNETD

Secrétaire de séance : Mlle OUATTARA Biba

Participants : Voir liste de présence

Ordre du jour :

3. Démarrage de l'Etude d'Impact Environnemental et Social du projet de construction du 4ème pont et de ces voies d'accès

Etabli par : OUATTARA Biba

Emargement :

Intervention du Porte – Parole

M. Amos porte-parole de la Chefferie a d'abord adressé des mots de bienvenue à la délégation de l'équipe projet, et présenté la chefferie présente à la rencontre.

Intervention du BNETD

❖ Présentation du projet

M DOGOUA Michel (Chef de Service Evaluation Environnementale au BNETD), avant d'entrer dans le vif du sujet, a présenté des excuses au nom de la délégation et du BNETD, à la Chefferie, en raison, des marquages réalisés sur les bâtiments par les topographes, sans consentement de la Chefferie. Ensuite, il a donné l'ordre du jour de la réunion, relative au démarrage de l'EIES du projet cité en objet. Il a sollicité la collaboration et la participation du village pour faciliter la collecte des données de terrain.

A sa suite **M. GBELLÉ Marc** (Consultant du cabinet EGIS), a expliqué à la chefferie, qu'il est dans l'intérêt de la population de collaborer avec l'équipe projet, afin de lui permettre de prendre en compte les avis et attentes liés à la réalisation du projet, vu que, la participation et l'implication des populations concernées par le projet, constituent une phase importante dans la validation du rapport d'Etude et la faisabilité du projet.

Mme KOUAKOU Annick (Chef de Service études Sociologiques au BNETD), a abondé dans le même sens, en insistant toujours sur la participation attendue des populations.

<p>Intervention du Chef du village</p>	<p>M.N'GBOBA Simon (Chef du village d'Abidjan Adjamé), a expliqué que, le village d'Abidjan Adjamé constitue le village Central des Bidjans, (peuples autochtones Ebrilé). Vu la largeur de l'emprise du projet, le village risque de ne plus exister. Aussi, les populations avec lui en tête marquent leur entière désapprobation du tracé retenu, et invite incessamment le BNETD a le revoir.</p> <p>Toutefois, il précise que la Chefferie ne s'oppose en aucun cas au développement du pays, donc elle reste ouverte aux discussions. Il a indiqué qu'une concertation élargie à la population est prévue le mercredi 13 avril 2016 pour décider de la conduite à tenir. C'est après cette rencontre que le village se prononcera sur l'éventualité pour le BNETD de conduire les enquêtes sur le terrain.</p>
<p>Intervention du Public</p>	<p>De manière générale, cette rencontre a permis aux populations d'exposer à la délégation leurs préoccupations sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur de l'emprise qui impact la totalité du village ; - La consistance et l'itinéraire des travaux; <p>Les éléments de réponses apportées par la délégation aux questions des intervenants sont exposés dans le tableau suivant :</p>

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DISTRICT D'ABIDJAN
COMMUNAUTE VILLAGEOISE D'ABIDJAN ADJAME
CHEFFERIE DOUGBO

FICHE DE RENCONTRE

Date : 12 Avril 2016 Heure : 11h00 mn

Objet : RENCONTRE BNETD - CHEFFERIE ABIDJAN-ADJAME

N°	Participants Nom et Prénoms	structure	contact	Emargement
		qualité		
1	GBELLE MARC	EGIS chef	08 64 75 88	
2	DOGVA Michel GEAR	BNETD chef	09 25 25 35	
3	YERAFON Kadjo Iobert	BNETD/CE	03 24 37 85	
4	AKA AKA PAUL	BNETD/DCEP	07 10 20 10	
5	Hue KOVAKON ANECK BARBARA	BNETD/DEAH	01 55 68 19 22 48 36 94	
6	SAH YOHOU LOUISE	BNETD/DEEF	22 68 34 65	
7	KISSIEDOU DRON Pélagie	BNETD/DEAH	22 48 36 26	
8	ANOUA N'GUIN SERGIE JOELIN	Expertise (expert Bnetd)	04 33 67 98	
9	ABLEGUE Bernard	Expertise (expert Bnetd)	07 83 85	

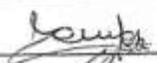
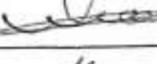
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

DISTRICT D'ABIDJAN
COMMUNAUTE VILLAGEOISE D'ABIDJAN ADJAME
CHEFFERIE DOUGBO

FICHE DE RENCONTRE

Date : 12/04/2016 Heure : 11h00 mn

Objet : RENCONTRE DELEGATION BNETD - ~~DE~~
CHEFFERIE ABIDJAN - ADJAME

N°	Participants Nom et Prénoms	structure	contact	Emargement
		qualité		
1	OHattara Poibon	BNETD / DEAH	05-83-08-08	
2	N'GBOBA SIMON	CHEF DE VILLAGE ABIDJAN ADJAME	07-89-00-65	
3	DIOMBAKOI SEVERIN	CHEF ADJOINT ABIDJAN ADJAME	47 08 03 61	
4	DJIROSSE ARUS	Notable	02 50 10 48	
5	KOWTOUNAN Jérôme	Fils de village cadre	08 01 32 61	
6				
7				
8				
9				



DEPARTEMENT :
Environnement Assainissement et
Hydraulique (DEAH)

Date : 27/04/2016
Heure de début : 9 H 30
Heure de fin : 11 H 45 mn

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION EXTERNE

Lieux :

- Salle de Réunion de la Chefferie d'Adjamé

Objet : Réunion d'Information et de consultation avec la Chefferie dans le cadre du démarrage des enquêtes Socio – économiques.

Organismes initiateurs : BNETD

Représentant de la Chefferie du village d'Adjamé : M. N'GBOBA Simon Chef du village Abidjan – Adjamé

Président de séance : M. DOGOUA Michel / BNETD

Secrétaire de séance : Mlle OUATTARA Biba

Participants : Voir liste de présence

Compte rendu à diffuser à :

- M.TAGRO Patrice
- M.DOGOUA Michel
- Mme KOUAKOU Anick

Ordre du jour :

4. Démarrage des enquêtes Socio – économiques de dans le cadre du projet de construction du 4ème pont et de ces voies d'accès

Etabli par : OUATTARA Biba

Emargement :

Intervention du Porte – Parole

M. Amos porte-parole de la Chefferie a d'abord adressé des mots de bienvenue à la délégation de l'équipe projet, et présenté la chefferie et la population autochtone du village d'Adjamé village présente à la rencontre.

Intervention du BNETD

❖ Présentation du projet

M DOGOUA Michel (Chef de Service d'étude Environnementaliste au BNETD), avant d'entrer dans le vif du sujet, a présenté des excuses au nom de la délégation et du BNETD à la Chefferie et toute la population, en raison des marquages réalisés sur les bâtiments par les topographes, sans le consentement de la Chefferie. Ensuite, il a donné l'ordre du jour de la réunion, relative au démarrage des enquêtes socio – économiques du projet cité en objet. Il a sollicité la collaboration et la participation du village pour faciliter la collecte des données de terrain.

A sa suite **M. Dosso Abdoulaye** (Chef de mission du DIT), a fait une présentation audio - visuelle du tracé du projet mentionné en ordre du jour. Il a expliqué que, le projet et ces voies d'accès traversent trois (3) Communes qui sont :

la Commune d'Adjamé, Commune d'Attécoubé et celle de Yopougon. il débute au carrefour au carrefour de l'Indénié dans la Commune d'Adjamé en passant par la Commune d'Attécoubé et se termine au terminus des bus 47 dans la Commune de Yopougon .ce projet sera réaliser sur une emprise de 40 mètres soit 20 mètres de part de d'autres de l'axe des voies existantes.

Mme KOUAKOU Annick (Chef de Service études Sociologiques au BNETD), a pour sa

	<p>part, expliqué les différentes phases de des enquêtes socio – économiques qui se débiteront par une immatriculation des bâtis situés dans l'emprise du projet (40 mètres) , ensuite une équipe d'enquêteurs procéderont à une identification des personnes qui dont les bâtis ont été marqués ,travers une grille de questionnaire selon la catégorie de l'enquêté. Par ailleurs, des experts immobiliers évalueront également les biens (habitations, commerces, équipement) impactés dans l'emprise ainsi les pertes de revenus des gérants d'activités commerciales seront évaluées de par des experts financiers. Elle a ajouté que, l'enquête socio – économique vise à recenser toutes les personnes et les biens qui seront affectées par le projet .</p> <p>Au terme de son intervention, elle demandé l'accord de la chefferie pour que la numérotation des bâtis débute le 29 Avril 2016, suivi du recensement des personnes installées dans l'emprise jusqu'au mardi 12 Mai 2016. Enfin elle, a rassuré les participants qu'il s'agit d'une étude qui permettra au Ministère des Infrastructures Economiques de prendre une décision avisée. Et donc il était nécessaire que l'étude sociale ait lieu pour permettre de recueillir les avis ou les craintes des populations installées, ou ayant leurs biens dans l'emprise du projet.</p>
<p>Intervention du Chef du village</p>	<p>M.N'GBOBA Simon (Chef du village d'Abidjan Adjamé), a expliqué que, le village d'Abidjan Adjamé constitue le village Central des Bidjans, (peuples autochtones Ebrié). Vu la largeur de l'emprise du projet, le village risque de ne plus exister. Aussi, les populations avec lui en tête marquent leur entière désapprobation du tracé retenu, et invite incessamment le BNETD a le revoir.</p> <p>Toutefois, il précise que la Chefferie ne s'oppose en aucun cas au développement du pays, donc elle reste ouverte aux discussions. Il a indiqué qu'une concertation élargie à la population est prévue le mercredi 01 Mai 2016 pour décider de la conduite à tenir. C'est après cette rencontre que le village se prononcera sur l'éventualité pour le BNETD de conduire les enquêtes sur le terrain.</p>
<p>Intervention du Public</p>	<p>De manière générale, cette rencontre a permis aux populations d'exposer à la délégation leurs préoccupations sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur de l'emprise qui impact la totalité du village ; - La consistance et l'itinéraire des travaux; <p>Les éléments de réponses apportées par la délégation aux questions des intervenants sont exposés dans le tableau suivant :</p>

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

PROJET DE CONSTRUCTION DU 5^{em} PONT D'ABIDJAN ET DE CES VOIES D'ACCES

LISTE DE PRESENCE

(Destinée aux Autorités Administratives)

Objet : REUNION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION PUBLIQUE

Date : 27/04/2016 Lieu : ABIDJAN - ADJAME - Village

N°	Noms & Prénoms	Fonction/Service	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
1	N'GBOBA SIMON	chef de village	07-69 00 65		
2	DOGOUA NICHEL	BNETD, BOGHI S&P chef sec	22 48 35 20 49 25 35	dogoua.nichel@bnetd.ci	
3	MRE KOUAKOU ANECK	DOCTEUR BNETD chef sec ESOP	22 48 36 24 01 05 48 19	abouname@bnetd.ci	
4	DOSSE ABOUBACAR NIYIKY	chef de Mission / BNETD / DT	07 48 66 05	dosseaboubacar@gmail.com	
5	DIOMBAKOI SEVERIN	chef Adjoint	47 08 23 61		

6 Ouattara Biloua chargée d'études 01-72-06-42 bibassoulon@bnetd.ci



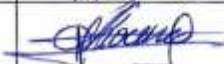
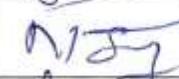
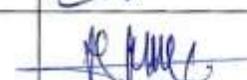
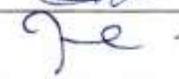
N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
	TILO MADIA ANDRE BENOIT	NOTABLE	07900946		<i>[Signature]</i>
	ATTO-ABRO-Roger	Notable	40495326		<i>[Signature]</i>
	HORIO AHITAN SB	NOTABLE	58373528		<i>[Signature]</i>
	Djeket Ayé Helène	menagère	06826046	-	+
	YAPO Bai Odiegbo Odysse	Couturière	01007413		<i>[Signature]</i>
	AKOITCHO Anastasie	menagère	05494742	-	<i>[Signature]</i>
	LOBA BIÈKE	Terminique			<i>[Signature]</i>
	ESAKO wathon Elisabeth				+
	Akikié Juliette				+
	Moya Thérèse				<i>[Signature]</i>
	YAPO JOSEPH	MÉCANICIEN NOTABLE	46-14.55-08		<i>[Signature]</i>



N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
	MANGLE SERGE	NOTABLE	05031621	-	
	ATTIAGRA JB	NOTABLE	09730282		
	NDGRO HILIER	NOTABLE	06277912		
	N'GBDBA SIMON PIERRE	NOTABLE	05-06-01-09		
	AHOUANGIRO A-leumbel	Notable	07162606		
	Djama Beuge Paul	Notable	41699641		
	NANGUI STANISLAS	Notable	06-57-43-56		
	oblozama Jolé		78-35-1131		
	Ayokoue pisonette		07-50-8859		
	Iricoe carime		42-90-78-24		
	Adé Octavienne	Comma garde	44-898311		



N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
01	NANSONG Akhe Stephane	Agent District	06 14 76 76		
02	DANHO YAPO RENE	Agent du District	05 47 23 72		
03	N' Gbok A ANTOINE	INFORMATICIEN	16. 11 73 43		
04	AJAMIN JOSEPHINE	COUTURIERE	49 26 55 01		
05	AJAMA Guy CELESTIN	INFORMATICIEN	08 16 36 47		
06	DANHO ANOUGBE D.	Agent du District	07 61 55 17		
07	AJAMA MICHELENE	COMMERCANTE	75 18 80 49		
08	ABROGOUA OBILE	COMMERCANTE	06 14 76 76		
09	AJAMA ELENA	ESTHETICIENNE	49 26 55 01		
10	AJAMA DOMINIQUE	MECANICIEN	04 64 54 66		
11	AKÉ ROLAND	MUSICIEN	07 54 19 34		

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
01	KOUTOUAN ATEHA ABRAHAM	NOTABLE	07 11 04 03		
02	N'Koutou Faguis	Délégué Notable	05.0556.09		
03	DJAO Floise	Doyen	05.56.16.78		
04	MOBIO-MEOUNE J.B	Notable Délégué	08-09-62-99		
05	N'SAMIN GERMAIN	Notable Délégué	07763970		
06	DJR O JEAN CHARLES		04 15 07 58		
07	DIAMA BIEKE GABRIEL	NOTABLE	07 70 72 66		
08	ABROGOUA LAZARE	NOTABLE	07.72.60.84		
09	WILLIAMS KOKOUS.E	NOTABLE	08.5777.95		
10	ANJANI NANGUY ALBERT	"	48566626		
11	ABBY N'Koumand B.		40.867868		



N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
	ABRE YVES	NOTABLE	05363331		
	KOUTOUAN Aoulé stasya		07923088-		
	MIMOA Jean Gabin	doyen			
	YAPO Aphonse				
	Djokri Gustave	Notable	05454468		
	Kou Touan SAGOU	Notable	07542435		
	GBADAN MARIUS PIERRE	NTABLE	01-62-48-78		
	KEBACÉ Dogbo Alain	Notable	47.49.5958		
	COKÉ Elisee	Sootsolpeur	08872949		
	Tibo PASCAL		02.05.8642		
	AKPO PATRICK		87659350		

bnetd



N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
1	ANGRANS Ey Griefoie	notable	07 88 28 06		
	Abeohe Simon	notable	57 15 37 47		
3	DJRO N'GAMAIN Germain	Agent de district	09 22 84 56 07 99 27 29	chragesman@aoutlook.fr	
4	SAGOU PACOME NOEL	AGENT " "	09-662-160	Pacome.welkoy@yahoo.fr	
5	GNAMBLE IMPO JEAN	GEDANT	05 53 99 56		
6	Akre Danho Jean-Marcel	Etudiant Génie civil Bâtiment	58 69 77 08 55 58 28 20	jeanmarcel.akre@yahoo.fr	
7	Danho Moudé Anselme	Etudiant FC GE	51-21-00-70 87-04-48-79		
8	Mobio Abrosee F	ETUDIANT	01-60-6553		
9	DJOYAN ANDRÉ KEVIN	ETUDIANT EN ELECTRICITE	01-27-53-43		



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

PROJET DE CONSTRUCTION DU 5^{em} PONT D'ABIDJAN ET DE CES VOIES D'ACCES

LISTE DE PRESENCE

(Destinée au Public)

Objet :

Date : Lieu :

N°	Noms & Prénoms	Fonction/Service	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
1	Bessikoi timothée	Notable	07812513		
	MOUANDAN Lucien	11	08071276		
	N'Globa Bernard	11	08-90-14-94		
	Koutouan Abbe' Léon		05-49-2434		
	N'TCHO KACOU Joseph		04-93-50-10		



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

PROJET DE CONSTRUCTION DU 5^{em} PONT D'ABIDJAN ET DE CES VOIES D'ACCES

LISTE DE PRESENCE

(Destinée aux Autorités Administratives)

Objet :

Date : Lieu :

N°	Noms & Prénoms	Fonction/Service	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
	GOKÉ ALEXIS C		58 21 57 93		
	N'TCHO DJEKÉ Frederic		06 59 94 13 59 55 66 30		
	FIEBIN HERMANN	ENSEIGNANT	58 07 53 73 41 36 44 04	Fothermann 20@yahoo.fr	
	NANGUI JOËL		47-17-52-53		
	AKOUSTIA Shemy		97 27 41 13		



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

PROJET DE CONSTRUCTION DU 5^{èm} PONT D'ABIDJAN ET DE CES VOIES D'ACCES

LISTE DE PRESENCE

(Destinée aux Autorités Administratives)

Objet :

Date : Lieu :

N°	Noms & Prénoms	Fonction/Service	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
12	NiABA - BRUNO	AGENT COMMERCIAL	04-84-65-56 03-10-52-83		
13	ASSAGOU - GILBERT	AGENT DISTRICT D'ABIDJAN	06-66-28-31		
14	SAGBROU - ROGER		09-01-26-78		
15	MORIN DJAKO-JL	AGENT securite	01-80-63-01		
16	AITO NANCHO A. Aman		47-12-10-09		

 <p>DEPARTEMENT : Environnement Assainissement et Hydraulique (DEAH)</p> <p>COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION EXTERNE</p>	<p>Date : 27/04/2016 Heure de début : 15H 15 Heure de fin : 17 H 05 mn</p> <p>Lieux : - Salle de de mariage de la Mairie d'Adjamé</p> <p>Objet : Réunion d'Information et de consultation du public dans le cadre du démarrage des enquêtes Socio – économiques.</p>
<p>Organismes initiateurs : BNETD</p> <p>Représentant du Maire d'Adjamé : M. SANAOGO Issa Président de séance : M. DOGOUA Michel / BNETD Secrétaire de séance : Mlle OUATTARA Biba</p> <p>Participants : Voir liste de présence</p>	<p>Compte rendu à diffuser à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M.TAGRO Patrice - M.DOGOUA Michel - Mme KOUAKOU Anick
<p>Ordre du jour : 5. Démarrage des enquêtes Socio – économiques de dans le cadre du projet de construction du 4^{ème} pont et de ces voies d'accès</p>	<p>Etabli par : OUATTARA Biba</p> <p>Emargement :</p>
<p>Intervention de l'Adjoint au Maire</p>	<p>Débuté à 15 H 15 mn, avant tout propos M. SANOGO Issa (2^{ème} Adjoint au Maire) a d'abord adressé ses salutations aux participants et à la population de sa Commune qui a bien voulu effectué le déplacement pour prendre part à cette réunion si important pour tous. Après une brève introduction pour donner l'ordre du jour de la réunion, il a demandé à l'équipe projet de faire une présentation de qui doit être réaliser dans la Commune de d'Adjamé .</p>
<p>Intervention du BNETD</p>	<p>❖ Présentation du projet</p> <p>M DOGOUA Michel (Chef de Service d'étude Environnementaliste au BNETD), et chef de la délégation du BNETD a remercié le Maire et son conseil municipal pour avoir mobilisé sa population à prendre part à cette importante réunion publique. L'objet de cette rencontre est de présenter le projet, les dispositions à prendre en vue des enquêtes socio – économiques et de recueillir les doléances et les préoccupations de la population.</p> <p>A sa suite M. Dosso Abdoulaye (Chef de mission du DIT), a fait une présentation audio - visuelle du tracé du projet mentionné en ordre du jour. Il a expliqué que, le projet et ces voies d'accès traversent trois (3) Communes qui sont :</p> <p>la Commune d'Adjamé, Commune d'Attécoubé et celle de Yopougon. il débute au au carrefour de l'Indénié dans la Commune d'Adjamé en passant par la Commune d'Attécoubé et se termine au terminus des bus 47 dans la Commune de Yopougon .Ce projet sera réaliser sur une emprise de 40 mètres soit 20 mètres de part de d'autres de l'axe des voies existantes.</p> <p>Mme KOUAKOU Annick (Chef de Service études Sociologiques au BNETD), a pour sa part, expliqué les différentes phases de des enquêtes socio – économiques qui se débiteront par une immatriculation des bâtis situés dans l'emprise du projet (40 mètres), ensuite une équipe d'enquêteurs procéderont à une identification des personnes qui dont les</p>

	<p>bâties ont été marquées, travers une grille de questionnaire selon la catégorie de l'enquête. Par ailleurs, des experts immobiliers évalueront également les biens (habitations, commerces, équipement) impactés dans l'emprise ainsi les pertes de revenus des gérants d'activités commerciales seront évaluées par des experts financiers. Elle a ajouté que, l'enquête socio – économique vise à recenser toutes les personnes et les biens qui seront affectées par le projet.</p> <p>Au terme de son intervention, elle demandé l'accord du Maire, pour que la numérotation des bâtis débute le 28 Avril 2016, suivi du recensement des personnes installées dans l'emprise jusqu'au mardi 12 Mai 2016. Enfin elle, a rassuré les participants qu'il s'agit d'une étude qui permettra au Ministère des Infrastructures Economiques de prendre une décision avisée. Et donc il était nécessaire que l'étude sociale ait lieu pour permettre de recueillir les avis ou les craintes des populations installées, ou ayant leurs biens dans l'emprise du projet.</p>
	<p>M. SANOGO Issa (2^{ème} Adjoint au Maire), dans un soucis d'informer et de sensibiliser davantage les populations riveraines, a souhaité que les enquêtes socio – économiques commencent le 03 Mai 2016 à 9 h, dans la zone de la Mairie jusqu' au carrefour de la paix (Bromacoté) dans la Commune de Attécoubé .</p>
<p>Intervention du Public</p>	<p>De manière générale, cette rencontre a permis aux populations d'exposer à la délégation leurs préoccupations sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La largeur de l'emprise; - La consistance et l'itinéraire des travaux; <p>Les éléments de réponses apportées par la délégation aux questions des intervenants sont exposés dans le tableau suivant :</p>



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

PROJET DE CONSTRUCTION DU 5^{em} PONT D'ABIDJAN ET DE CES VOIES D'ACCES

LISTE DE PRESENCE

(Destinée au Public)

Objet : Projet de Construction du 5^{em} Pont d'Abidjan et de ces Voies d'accès.
 Date : Mercredi 27/04/16 Lieu : Salle de Mariage de l'Adjamé.

N°	Noms & Prénoms	Fonction/Service	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
1	Isa Serego	2 ^e Adjt au Maire	07692509		
2	Dogba Michel	BNETD / BSA / S&P	48252033	m.dogba	
3	Mme KOUAKOU ANSOE	chef de ce BSA BNETD	22483684 01254819	ansoeurine@bnetd.ci	
4	Ouattara Bitor	chargée d'Etudes	01-72-06-42	bitorouattara@bnetd.ci	

bnetd



SC Technique Prairie Adanes
27/04/2016

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
01	Dembeli Cheickna	S/Airada Domain	05-8711-68 08624779	dembeli@yaho.com	
02	COULIBALY Seydou	SA VRD 2T	0711 6936	Coulibaly_Seydou01@yahoo.com	
03	LATT DENIS	S/Airada VRDT	07189804		
	TOURE YOUSSEUF	TRARIE	09925217		
	SORO ABOLLAÏE	S. TECHNIQUE	04 06 89 02	youcompte@yahoo.fr	

[Signature]

bnetd



N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
	ADOU Ardick Mathieu	Agent, Municipal	57-99-3258		
	SIRINGBIN YAPO Judicaël	Secrétaire	47-18-28-38		
	MOBIO RAOU ETIANE	/// //	04-03-60-80		
	ATTO ALBERT	commerçant	X		
	AKOVALA BRUGER FIDEL	Notable	43-75-50-75		
	KOFFI Sidjé Catherine	Retraitée	07-52-87-29		
	Abro Sidjé Suzanne	Nénaçère	-	-	SA
	Mme Djoman Naïe	Retraitée	07 874423	-	
	Mme Djokré	Sassok	Elisabeth		
	Mme Brobo Therese	Commerçante	-	-	AE
	Kotalona Nadeline	ménagère	-	-	

bnetd



N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
	ADRIE MOYA Lucienne	commerçante	06-44-00-31		
	AHOITIA Thérèse	commerçante	45-55-0025		
	ADJA MOYA MARGOPELÉ	commerçante	08-57-48-91		
	ARICHI Pélagie	Commerçante	49519758		
	ARICHI Bernadette	étudiante	49227554	Bernadette ARICHI@gm	
	MOYA Gisèle Henriette	ex - Retraité	05-09-53-20	M.G-H	
	Abobi Bobololo	commerçante			
	Aboké Borimo	étudiante	40 67 04 31	Aboké BORIMO @ com	
	Sengou Marguerite	menagère			
	GADANA NADELEINE	MENAGERE	47.08.00.05	OH	
	DJROSSE MARIE				

 <p>DEPARTEMENT : Environnement Assainissement et Hydraulique (DEAH)</p> <p>COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION EXTERNE</p>		<p>Date : 22/06/2016 Heure de début : 10 H 00 Heure de fin : 11H 15 mn</p> <p>Lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle de Réunion de la Chefferie d'Adjamé <p>Objet : Réunion préparatoire avec la Chefferie pour le démarrage des Enquêtes Socio – Economiques Compte rendu à diffuser à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M.TAGRO Patrice - M.DOGOUA Michel - Mme KOUAKOU Anick
<p>Organismes initiateurs : BNETD</p> <p>Représentant de la Chefferie du village d'Adjamé : M. N'GBOBA Simon Chef du village Abidjan – Adjamé</p> <p>Président de séance : M. TAGRO Patrice</p> <p>Secrétaire de séance : Mlle OUATTARA Biba</p> <p>Participants : Voir liste de présence</p>		
<p>Ordre du jour :</p> <p>6. Démarrage des Enquêtes Socio – Economiques du projet de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan et de ses voies d'accès</p>		<p>Etabli par : OUATTARA Biba</p> <p>Emargement :</p>
<p>Intervention du Porte – Parole</p>	<p>M. LAGOUAN Clément, porte-parole de la Chefferie a adressé des mots de bienvenue et demander les raisons de la présente rencontre.</p>	
<p>Intervention du Chef du village</p>	<p>M.N'GBOBA Simon (Chef du village d'Abidjan Adjamé), a expliqué, que à l'issu de la rencontre de la Chefferie avec le Ministre des Infrastructures Economiques, il a été convenu des dispositions qui devraient être prises pour favoriser les enquêtes socio-économiques dans le village. A cet effet, une réunion préparatoire avec le BNETD a été prévue pour décider d'un commun accord de la période de démarrage des enquêtes Socio-économiques. Il a ajouté que , la chefferie donne son autorisation à l' équipe du BNETD pour effectuer les enquêtes dans le village selon le calendrier qui établit.</p>	
<p>Intervention du BNETD</p>	<p>M TAGRO Patrice (Directeur du Département Environnement, Assainissement et Hydraulique au BNETD), à remercier la chefferie et les dispositions prises pour permettre la rencontre du jour. Après avoir présenté la délégation du BNETD. Il a expliqué que, cette rencontre fait suite à l'entretien entre le Ministre des Infrastructures Economiques et la Chefferie d'Abidjan –Adjamé, en vue d'organiser une séance de travail pour le démarrage des enquêtes socio – économiques. Il a sollicité la participation et la collaboration du village pour faciliter la collecte des données de terrain qui débiteront dès qu'un le chronogramme consensuel sera définit.</p> <p>Mme KOUAKOU Annick (Chef de Service études Sociologiques au BNETD), a abondé dans le même sens, en insistant toujours sur la participation attendue des populations. Elle a fait une présentation des différentes équipes qui seront sur le terrain et décrit les différentes phases des enquêtes. Vue l'urgence des travaux elle a précisé que ces enquêtes se pourraient se faire de manière simultanée.</p>	

<p>Intervention des notables</p>	<p>M.KOUTOUAN (Cadre du village), a expliqué que, à l'issu des échanges entre le Ministre et la Chefferie, la population est favorable pour le démarrage des enquêtes, toutefois il a souhaité que celle – ci soit associée aux activités. Pour ce faire, la Chefferie a décidé d'accompagner les équipes du BNETD, en mettant à leur disposition des facilitateurs et des guides qui pourront les orienter, afin d'éviter les erreurs et les cas de fraudes. Enfin il a souhaité que les enquêtes se déroulent dans la convivialité et que toutes les préoccupations des villageois soient prises en compte.</p> <p>M.LAGOUAN Clément (Notable) a souhaité avoir une copie soit du questionnaire ménage pour en prendre connaissance avant le démarrage des enquêtes. Aussi, il demandé que, quelques jours soient accordés à la chefferie afin de lui permettre de se concerter sur la constitution des groupes de facilitateurs qui accompagneront les enquêteurs.</p> <p>Cette doléance a été accordée par le BNETD, qui reste à la disposition de la Chefferie pour le démarrage des enquêtes socio – économiques dans le village afin de finaliser l'Etude d'impact Environnement et Social du projet de Construction du 5^{ème} Pont.</p>
---	--



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union - Discipline - Travail

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

PROJET DE CONSTRUCTION DU 5^{ème} PONT D'ABIDJAN ET DE CES VOIES D'ACCES

LISTE DE PRESENCE

(Destinée au Public)

Objet : Projet de Construction du 5^{ème} Pont d'Abidjan.
 Date : 22/06/2016 Lieu : Abidjan - Adjamé Village.

N°	Noms & Prénoms	Fonction/Service	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
1	N'GOUBA Silas	Chef de Village	07 69 00 65		
2	KOUTOUAN A. Jérôme	Cadre du village	08-01-32-61		
3	Djirane Amos	«	02 50 10 48		
4	LAGOUAN Clément	Notable	05 16 87 23	lagouan@village.fr	
5	MEYAN Michel	Notable	08 65 37 01		

bnetd

N°	Noms & Prénoms	Fonction	Contact Téléphonique	E-mail	Visa
6	ATTO N'GBOBA SIMON P.	NOTABLE	05-06-01-09		
7	N'KOUNO JACQUES	Notable de l'équipe	05.01.56.09		
8	DIOMBAKOI ETIENNE	NOTABLE	05416855		
9	N'TCHO KACOU JOSEF	NOTABLE	77-09-35-36		
10	KOUTOUAN ABLEK LEM	NOTABLE	05-49-2434		
11	Tchaké N'Dimou	"	05-59-80-95		
12	Koutouan SAGOU	NOTABLE	0754 2435		
13	KOUTOUAN ATCHA ABRAHAM	NOTABLE	07 11 04 03		
14	Koutouan Aouf-S	Comité de Ref	05 93 40 37		
15	AGBRE Dogbo Hlais	Notable	4749.5958		
16	ADJIDAN JAMES	Comité de réflexion	45 27 16 80		

